
LES CONTENUS ET LES STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE POUR VIVRE ENSEMBLE AU XXI^e SIÈCLE

RAPPORT DU CANADA

Réponse à l'enquête en vue de la préparation de la
Quarante-sixième session de la Conférence internationale de l'éducation
Genève
Du 5 au 8 septembre 2001



CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO



LES CONTENUS ET LES STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE POUR VIVRE
ENSEMBLE AU XXI^e SIÈCLE

Rapport du Canada

par le

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Septembre 2001

(La forme masculine est parfois employée pour alléger le texte)

Remerciements

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] remercie M. André Lalonde qui a effectué la recherche documentaire et rédigé le présent rapport.

Le CMEC remercie également de leurs généreux commentaires et observations les ministères provinciaux et territoriaux de l'Éducation, et toutes les organisations non gouvernementales qui ont participé à la rédaction de ce rapport.

Le CMEC reconnaît également la contribution financière du Ministère des affaires étrangères et du Commerce international et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
95, avenue St Clair Ouest, Bureau 1106
Toronto (Ontario) M4V 1N6
Téléphone: (416) 962-8100
Télécopieur: (416) 962-2800
Courriel : cmecc@cmecc.ca
Site web : www.cmecc.ca

© 2001 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

ISBN 0-88987-133-7

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
GESTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES AU CANADA.....	3
PROGRAMMES D'ÉTUDES À LA FIN DU XXI ^e SIÈCLE.....	5
RÉFORME DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DANS LES PROVINCES ET TERRITOIRES	8
<i>TERRE-NEUVE ET LABRADOR</i>	11
<i>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD</i>	17
<i>NOUVELLE-ÉCOSSE</i>	19
<i>NOUVEAU-BRUNSWICK</i>	23
<i>QUÉBEC</i>	26
<i>ONTARIO</i>	35
<i>MANITOBA</i>	42
<i>SASKATCHEWAN</i>	45
<i>ALBERTA</i>	48
<i>COLOMBIE-BRITANNIQUE</i>	55
<i>YUKON</i>	60
<i>TERRITOIRES DU NORD-OUEST</i>	64
<i>NUNAVUT</i>	65
CONCLUSIONS.....	66
RÉFÉRENCES.....	69

INTRODUCTION

En septembre 1993 les ministres de l'Éducation des provinces et territoires ont fait une déclaration commune décrivant les orientations futures du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Cette déclaration se lit comme suit :

«Nous sommes toutes et tous bien conscients des défis que la transformation de notre monde fait peser sur les systèmes d'éducation : globalisation de l'économie, ouverture des esprits à d'autres cultures, besoins pressants de main-d'œuvre qualifiée, ainsi que l'essor des technologies qui ont un impact sur notre vie quotidienne autant que sur le marché des emplois. Ces transformations imposent à nos pratiques d'éducation des adaptations constantes pour en garantir la qualité, l'accessibilité, la mobilité et l'imputabilité».

Extrait de la *Déclaration conjointe — Orientations futures du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]*, septembre 1993

Réunis à Victoria, en Colombie-Britannique, en septembre 1999, les ministres de l'Éducation des provinces et territoires du Canada ont élargi la déclaration ministérielle commune en ajoutant :

«Nous, ministres de l'Éducation des provinces et territoires, entendons unanimement réaffirmer notre responsabilité du leadership pancanadien en éducation par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Parce que les provinces et territoires détiennent la compétence en éducation, il est opportun de collaborer à des dossiers d'intérêt commun. Nous croyons que notre volonté commune de travailler en concertation créera une synergie dont chaque province et territoire ne pourra que bénéficier.

Pourquoi devons-nous collaborer?

En tant que ministres de l'Éducation, nous sommes déterminés à offrir à nos citoyennes et citoyens une éducation de la plus grande qualité et ce, à tous les stades de leur vie. Nous accordons une grande valeur à l'élaboration de politiques éducationnelles, à leur adaptation aux besoins des régions et des collectivités, ainsi qu'à l'administration de programmes à l'échelon local, près des personnes desservies par les systèmes d'éducation.

Il n'en reste pas moins que les résidentes et résidents des provinces et territoires reconnaissent que, lorsqu'ils font face aux mêmes défis, il est souvent dans leur intérêt d'adopter une démarche collective pour trouver des solutions. Nous sommes toutes et tous conscients des défis que pose la transformation rapide de notre monde : chômage chez les jeunes, création d'une économie du savoir, globalisation de l'économie et essor des technologies qui ont un impact sur notre quotidien autant que sur le marché du travail, pour n'en nommer que quelques-uns. Toutes les provinces et territoires doivent relever des défis semblables et souhaitent collaborer entre eux.

Les provinces et territoires collaboreront, par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], dans les domaines de priorité commune. L'échange de points de vue sur des questions particulières améliorera notre capacité de trouver des solutions créatives et de renforcer la valeur des activités menées dans nos provinces et territoires respectifs.

Nos valeurs et convictions

Nous croyons que l'éducation est un processus d'apprentissage permanent et que nous devons maintenir nos efforts en vue de créer une société d'apprentissage où l'on chérit l'acquisition, le renouvellement et l'application des connaissances. Nous croyons par ailleurs que notre avenir dépend d'une société dont les membres sont instruits et cultivés et qui, tout en atteignant leurs propres objectifs de développement personnel et professionnel, participent à l'essor socioéconomique. Au-delà de nos frontières, nos activités devraient refléter ces valeurs et nos priorités, tout en contribuant à renforcer notre rôle dans le monde. De plus, nous tenons à offrir à tous les citoyens et citoyennes la même possibilité de poursuivre des études et d'acquérir la formation qu'ils désirent.

Des priorités en vue d'actions conjointes

Notre plan d'action précis évoluera sans doute au fil du temps, mais notre collaboration par l'entremise du CMEC au cours des cinq prochaines années sera guidée par les priorités suivantes :

- Priorité accordée aux résultats de l'éducation
- Échange de renseignements sur les pratiques exemplaires
- Collaboration dans le domaine des programmes d'études
- Promotion de la recherche en matière de politiques
- Renforcement des activités postsecondaires et amélioration de l'accès
- Appui d'activités internationales
- Promotion de la mobilité
- Renforcement du rôle du CMEC en tant que forum pour établir des collaborations fructueuses et efficaces avec le gouvernement fédéral

Nos activités entraîneront une collaboration pancanadienne avec nos partenaires — étudiantes et étudiants, parents, éducatrices et éducateurs, commissaires, organismes, fédérations et établissements d'enseignement, secteur privé, syndicats, Forum des ministres du Marché du travail, gouvernements autochtones et, le cas échéant, certains organismes et ministères fédéraux. Toutes les activités conjointes seront menées en respectant pleinement la compétence des divers partenaires. Dans la majorité des cas, ces activités seront menées par tous les membres du CMEC, mais dans certains cas, des programmes ou projets seront menés par un groupe de membres qui ne comprendront pas nécessairement toutes les provinces et territoires. Nos actions continueront de s'articuler autour des cinq pôles suivants : imputabilité, qualité de l'éducation, accessibilité, mobilité et réponse aux besoins des apprenantes et apprenants.»

Par ces déclarations, les ministres de l'Éducation font écho aux réformes des programmes scolaires déjà entreprises dans leurs instances respectives au cours de la dernière décennie et confirment les orientations qui continueront à influencer ces réformes au début du troisième millénaire.

Bien que l'éducation au Canada soit une responsabilité qui incombe aux provinces et territoires, les ministres ont constaté que plusieurs éléments communs les avaient amenés au cours des 10 à 15 dernières années, à augmenter leurs efforts de collaboration et de partage et à entreprendre, entre autres, des changements importants dans les programmes d'études à tous les paliers.

Ces changements ont été provoqués par les transformations rapides et nombreuses que vit la société canadienne sur le plan de la mondialisation, de l'émergence fulgurante des technologies de l'information et des communications, de la migration de la population vers les centres urbains, de l'immigration et de la transformation de la nature du travail et du marché du travail.

On verra, à la lecture de ce rapport, que les initiatives des provinces et territoires peuvent généralement être regroupées sous les grands thèmes suivants :

- La réforme des programmes d'études;
- L'adoption de normes de rendement plus élevées;
- L'adoption de résultats d'apprentissage plus spécifiques;
- L'intégration d'aptitudes génériques dans le programme d'études;
- L'intégration de compétences en matière d'emploi dans le programme d'études;
- L'intégration des technologies de l'information et des communications au programme d'études à la fois comme contenu et comme outil de prestation du programme;
- L'adoption de programmes plus intensifs d'évaluation du rendement;
- L'adoption de mesures d'imputabilité et de communication des résultats aux apprenants et aux contribuables;
- L'adoption d'approches concertées, intégrées et plus intensives au développement de la petite enfance;
- Le renouvellement de l'enseignement postsecondaire;
- Le renouvellement de l'éducation des adultes et de la formation liée à l'emploi;
- L'adoption de mesures pour assurer l'accès à l'éducation, à la formation et l'équivalence des résultats à tous les membres de la société canadienne;
- L'adoption d'une vision du Canada comme une communauté d'apprenants où l'éducation et la formation durent toute la vie;
- Une augmentation des projets de collaboration, de partage et de mise en commun entre les provinces et territoires.

GESTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES AU CANADA

Au Canada, l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* (appelée autrefois *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique*) reconnaît aux provinces et territoires le pouvoir exclusif de légiférer dans le domaine de l'éducation. Les ministères de l'Éducation peuvent donc, par le biais de lois sur l'éducation ou l'enseignement scolaire et de règlements connexes, exercer leur compétence sur le contenu des programmes d'études, le degré de financement des écoles, la formation et l'accréditation professionnelle des enseignants, les méthodes et les normes d'évaluation des élèves, les structures hiérarchiques et administratives des écoles, la constitution des commissions scolaires ainsi que la conception et la distribution du matériel d'enseignement (Fleming, 1993).

Outre les pleins pouvoirs conférés aux provinces en matière d'éducation, la *Loi constitutionnelle* et la *Charte des droits et libertés de 1982* reconnaissent des droits particuliers en ce qui concerne l'enseignement confessionnel et l'instruction dans la langue de la minorité et garantissent à tous les citoyens canadiens le droit à une protection raisonnable et à un traitement égal devant la loi, peu importe leur race, religion ou nationalité d'origine (Brown et Zuker, 1994). Dans ce contexte, le droit à l'enseignement confessionnel permet aux catholiques et aux protestants d'avoir leur propre système scolaire autonome; le droit à l'instruction dans la langue de la minorité s'applique aux minorités linguistiques francophones et anglophones.

Programmes préscolaires

La majorité des provinces et territoires offre des programmes préscolaires ou de maternelle avant la première année d'études primaires. Ces programmes sont administrés par les autorités scolaires locales.

Les programmes de développement de la petite enfance retiennent l'attention de toutes les instances à la fin des années 90 et au début du siècle. La plupart ont adopté ou amélioré et renforcé les programmes de santé et d'apprentissage à l'intention des enfants. Les programmes sont connus, entre autres, sous le nom de *Healthy Children Initiative* dans les Territoires du Nord-Ouest; *School Meals, Inner City Schools et Kids at Risk* en Colombie-Britannique; *Le Fonds d'aide au développement de la petite enfance* en Ontario et *Integrated School-Linked Services* en Saskatchewan.

Enseignement primaire et secondaire

L'éducation publique est gratuite pour toutes les personnes ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent jusqu'à la fin de l'école secondaire (normalement 18 ans). La durée de la scolarité obligatoire varie selon les instances. En général, la scolarité est obligatoire à partir de l'âge de 6 ou 7 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans (de 5 à 18 ans au Nouveau-Brunswick.)

Dans la plupart des provinces et territoires, l'enseignement primaire couvre les six à huit premières années de la scolarité obligatoire, puis les élèves entrent à l'école secondaire, où des programmes d'une grande diversité sont offerts – enseignement général et enseignement professionnel. Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui terminent avec succès les cours obligatoires et facultatifs de leur programme scolaire.

Le point de transition entre le primaire et le secondaire n'est pas nécessairement le même dans toutes les provinces et tous les territoires. Le continuum primaire-secondaire peut être divisé en écoles regroupant divers niveaux. Dans les communautés du Nord et les communautés rurales, les écoles offrent souvent tous les niveaux (de la maternelle à la fin du secondaire). Au Québec, le secondaire se termine après 11 années d'études. En Ontario, les élèves doivent remplir les exigences du diplôme d'études secondaires, qui incluent le Cours préuniversitaire de l'Ontario (CPO), en quatre ou cinq ans. Les élèves en Ontario qui sont entrés en 9^e année en 1999 suivent maintenant un nouveau programme de quatre ans.

Enseignement postsecondaire

Une fois ses études secondaires terminées avec succès, l'élève peut poser sa candidature pour entrer dans une université ou un collège. L'inscription à des programmes d'enseignement professionnel au niveau des métiers, comme les programmes d'apprentissage qui préparent à une profession ou à un métier, n'exige pas en général de diplôme d'études secondaires. Il est possible qu'un élève arrive dans un établissement postsecondaire sans provenir directement d'une école secondaire. L'élève peut s'inscrire, par exemple, à un programme collégial après avoir obtenu un diplôme universitaire. Les études postsecondaires sont offertes dans des établissements publics et privés, dont certains décernent des diplômes. Après 11 années d'études primaires-secondaires, les élèves du Québec qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires doivent obtenir un diplôme d'études collégiales, dans un collège d'enseignement général et professionnel (cégep). Les cégeps offrent des programmes de formation générale qui donnent accès à l'université et des programmes de formation professionnelle, qui mènent au marché du travail.

Les collèges (comme les établissements techniques et professionnels), les collèges communautaires, les collèges régionaux, les cégeps et les instituts de technologie, offrent des programmes d'éducation permanente, qui visent toute la population adulte, et des programmes de perfectionnement dans le secteur des affaires, des arts appliqués, de la technologie, des services sociaux et des sciences de la santé. Les programmes peuvent durer de six mois à trois ans.

Les collèges ne décernent, en général, que des diplômes ou des certificats d'études collégiales. En Colombie-Britannique, par exemple, les étudiants qui obtiennent 60 crédits semestriels dans le cadre d'un programme de cours de niveau universitaire de 1^{re} ou 2^e année au sein d'un collège, d'une université ou d'un institut peuvent recevoir un grade d'associé et poursuivre leurs études universitaires. En Alberta et, dans une moindre mesure, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, les collèges communautaires dispensent des cours permettant aux étudiants de suivre l'équivalent de deux années de cours à crédits qu'ils pourront transférer à certains programmes menant à un baccalauréat. Ces programmes permettent aux élèves de terminer la 3^e et la 4^e année dans un collège universitaire ou une université et d'obtenir un diplôme. Dans plusieurs provinces et territoires, les élèves doivent faire une demande d'admission et faire évaluer leurs études collégiales. Cette évaluation déterminera si des crédits universitaires peuvent leur être accordés pour les cours terminés.

Les programmes qui mènent à des grades universitaires sont offerts dans les universités, ainsi que dans des établissements non universitaires ayant la capacité de décerner des grades. La plupart des universités du Canada, en particulier celles se trouvant dans des grandes villes, offrent une gamme complète de programmes. D'autres se spécialisent davantage et ont développé des domaines d'excellence. Il existe aussi quelques universités spécialisées sans campus qui offrent des programmes de formation à distance.

Les études universitaires sont divisées en trois cycles préparant au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat. Les universités n'offrent pas toutes des programmes de 2^e et 3^e cycles (maîtrise et doctorat). La plupart des universités offrent des programmes menant à des diplômes ou à des certificats tels les programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles pouvant durer d'un à trois ans.

PROGRAMMES D'ÉTUDES À LA FIN DU XXI^E SIÈCLE

Paliers primaire et secondaire

Au cours des années 60 et jusqu'à la fin des années 80, les gouvernements ont eu tendance à décentraliser la prise de décision en éducation en déléguant bon nombre de responsabilités aux commissions, conseils ou districts scolaires.

Les ministères se sont généralement contentés d'établir les grandes lignes du programme d'études dans des programmes-cadres qui décrivaient et organisaient, en divers blocs de temps, le contenu à être enseigné tout en laissant une très grande marge de manœuvre aux instances locales. Cette marge de manœuvre incluait habituellement la responsabilité d'adapter le contenu des programmes-cadres aux réalités et aux besoins des communautés locales, le soin de choisir les stratégies d'enseignement, d'évaluer la compétence du personnel enseignant et la qualité d'éducation, la possibilité de prélever des fonds localement pour améliorer les programmes existants ou pour en créer de nouveaux et la responsabilité de choisir le matériel pédagogique en tenant compte des quelques directives ministérielles. Les commissions, conseils ou districts scolaires avaient également la liberté de décider du mode

d'évaluation et de communication des résultats aux parents, aux étudiants et aux contribuables. En résumé, les instances locales jouissaient d'une très grande liberté et d'une autonomie en ce qui concernait l'organisation du programme d'études et sa prestation dans les écoles primaires et secondaires.

Au cours des dernières décennies cependant, les provinces et territoires ont connu ou ont effectué des changements importants dans cette répartition des responsabilités. Les Territoires du Nord-Ouest ont obtenu, par exemple, du gouvernement fédéral, la responsabilité de la prestation des services d'éducation et de formation. Un nouveau territoire (le Nunavut) a été créé en scindant l'ancienne instance des Territoires du Nord-Ouest. Les provinces et territoires ont créé des conseils scolaires linguistiques reconnaissant ainsi le droit à la gestion scolaire aux minorités de langues officielles.

Plusieurs instances ont centralisé ou réglementé plus étroitement bon nombre de fonctions jusqu'ici déléguées aux conseils, commissions ou districts scolaires y compris le prélèvement de fonds locaux, l'élaboration des programmes d'études, l'évaluation du rendement, la communication des résultats de même que la supervision de la qualité de l'enseignement.

Palier postsecondaire

L'enseignement postsecondaire au Canada est une responsabilité qui, de par la Constitution, relève des provinces et territoires. Les universités sont des établissements relativement autonomes administrés par un conseil. Créés en vertu de lois provinciales, ces établissements ont la responsabilité de toute la matière universitaire et sont dotés d'une latitude considérable en ce qui concerne la gestion financière et les programmes offerts. La plupart des universités sont dotées d'une structure de direction à deux niveaux (bicamérale) comprenant un Bureau ou une *Assemblée des gouverneurs* (qui s'occupe des questions de financement et de politiques) et d'un *Sénat* (qui s'occupe des exigences de programme et d'admission, des exigences relatives aux grades et de la planification de l'enseignement universitaire). Les recommandations du Sénat doivent recevoir l'approbation ultime de l'Assemblée des gouverneurs. L'intervention du gouvernement fédéral se limite habituellement aux domaines du financement, des structures des droits de scolarité et à l'introduction de nouveaux programmes. Dans certaines instances, un organisme intermédiaire agit à titre de conseiller sur ces questions; c'est le cas du *Postsecondary Advisory Council* de la Saskatchewan, de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes et, au Québec, du Conseil supérieur de l'Éducation. À Terre-Neuve et Labrador, le *Council on Higher Education* agit à titre d'organisme consultatif auprès du gouvernement et formule des recommandations quant à la planification et aux politiques provinciales du secteur postsecondaire. Certains organismes intermédiaires ont le pouvoir de prendre des décisions en matière de financement de base; c'est le cas, au Manitoba, de la Commission des subventions aux universités et du *Nova Scotia Council on Higher Education* en Nouvelle-Écosse (CMEC, 1995a) En Nouvelle-Écosse. Le Manitoba crée actuellement un *Post-Secondary Education Council*, qui réunira les attributions reliées aux universités et collèges et remplacera la *University Grants Commission*.

Un établissement *fédéré* - collège ou université est responsable de sa propre administration et a le pouvoir de conférer des grades. Un établissement affilié jouit de son indépendance administrative mais ne possède pas de pouvoirs de conférer des grades (environ 70 des 90 établissements de niveau universitaire au Canada confèrent des grades; certains ne confèrent de grades que dans un petit nombre de domaines, la théologie, par exemple). Un établissement *constituant* est soumis à l'autorité de l'université-mère tant du point de vue de l'administration que pour ce qui est du pouvoir de conférer des grades.

Les collèges sont en règle générale plus étroitement réglementés que les universités, car ils constituent d'importants outils d'adaptation des politiques pour les gouvernements. La plupart des collèges sont dotés d'une assemblée des gouverneurs nommée par le gouvernement provincial ou par une municipalité. L'assemblée des gouverneurs est parfois élue. Il est fréquent que le gouvernement soit représenté au sein des assemblées. En règle générale, les gouvernements exercent leur influence au niveau des politiques d'admission, du programme d'études, de la planification et des conditions de travail. De plus, des membres de la collectivité, et du milieu des affaires et des syndicats apportent leur contribution soit en étant représentés au sein de l'assemblée, soit en étant membres de comités consultatifs de l'assemblée.

En Ontario, le Conseil ontarien des affaires collégiales conseille la ministre de la Formation, des Collèges et Universités relativement aux questions qui se posent dans l'ensemble du réseau des 25 collèges d'arts et de technologie appliquée de l'Ontario. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du Québec remplit une mission semblable dans cette province.

Il n'existe pas au Canada d'organisme d'accréditation pancanadien pour l'évaluation des universités ou des programmes. Au niveau provincial, les chartes sont données aux établissements d'enseignement postsecondaire en vertu de lois. L'appartenance à l'Association des Universités et Collèges du Canada ou à l'Association des collèges communautaires du Canada est généralement le signe qu'un établissement est conforme à certaines normes d'acceptabilité. Pour les collèges autorisés à conférer des grades et pour les universités, l'examen externe par les pairs s'effectue par l'intermédiaire de l'Association des Universités et Collèges du Canada. Des organismes provinciaux ou régionaux peuvent également superviser le contrôle de la qualité, comme le font, par exemple, la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes. Dans bien des cas, des organismes de réglementation ou des associations professionnelles évaluent les programmes d'enseignement professionnel de premier, deuxième et troisième cycles. Enfin, tous les établissements se livrent à une forme quelconque d'autoévaluation dans le cadre d'un examen interne.

En Alberta, un système de financement de l'enseignement postsecondaire, basé sur le rendement, faisant appel à des facteurs tels que la satisfaction des diplômés à l'égard de leur éducation, le succès au niveau de l'emploi, le transfert des crédits entre les instituts, les coûts de programme, la charge de travail de l'enseignement, la qualité et la quantité de la recherche, a été introduit en 1997 (CMEC, 1995b).

En Ontario un système d'évaluation des indicateurs clés du rendement a été institué dans les collèges de la province, afin de mesurer le niveau de satisfaction des étudiants et des employeurs. En avril 2001 le gouvernement de l'Ontario établissait la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (*Post-secondary Education Quality Assessment Board*) qui évaluera les propositions de nouveaux programmes menant à un grade qui seront offerts par les collèges et par les nouveaux établissements souhaitant conférer des grades en Ontario et conseillera la ministre de la Formation et des Collèges et Universités à ce sujet.

Certains établissements d'enseignement postsecondaire, habituellement des collèges, offrent une formation en vertu de contrats avec le secteur privé, ce qui permet un lien direct entre les programmes d'études et les besoins du marché. Le Collège de l'Arctique des Territoires du

Nord-Ouest, par exemple, a augmenté de façon marquée le nombre de ses contrats avec des employeurs. Le *Saskatchewan Institute of Applied Sciences and Technology* offre des programmes alternant travail-études en techniques commerciales et du génie qui permettent aux étudiants d'acquérir une précieuse expérience en milieu de travail (CMEC, 1995a). En Ontario, l'Université de Waterloo est mondialement connue pour la réussite de ses programmes alternant travail-études dans des domaines tels que l'ingénierie. Il semblerait que les finissants des programmes d'alternant travail-études soient environ 10 p. 100 plus susceptibles d'être embauchés avant la fin de leurs études ou dans le mois qui suit l'obtention de leur diplôme (Statistique Canada, 1995a). Au Québec, l'Université de Sherbrooke offre, en collaboration avec le milieu des affaires, des programmes de formation faits sur mesure.

En Colombie-Britannique, les établissements d'enseignement postsecondaire publics sont autonomes et gouvernés par des conseils qui assument l'entière responsabilité des affaires administratives et éducationnelles au sein des établissements. Les établissements sont responsables des normes des programmes, des normes d'admission et des normes d'instruction. Les décisions concernant les politiques et normes scolaires sont prises, au sein des universités, par les sénats ou les conseils des études universitaires. Dans les collèges universitaires, les collèges et les instituts, elles sont prises par les conseils d'enseignement. La loi qui régit deux nouvelles universités de la Colombie-Britannique (l'Université *Royal Roads* et l'Université *Technical* de la Colombie-Britannique) confie à un conseil des études universitaires plutôt qu'à un sénat l'autorité en matière d'affaires universitaires. Le recteur de chaque établissement délègue au conseil des études universitaires beaucoup d'autorité sur les décisions universitaires.

RÉFORME DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DANS LES PROVINCES ET TERRITOIRES

Un document préparé pour les deuxièmes assises pancanadiennes de l'éducation tenues à Edmonton en 1996 révèle déjà une volonté commune d'effectuer une importante réforme des programmes scolaires. On y remarque, entre autres les tendances suivantes :

À l'échelle du système :

- *Efforts concertés aux niveaux régional et national.* On remarque une coopération accrue et un partage des services dans des secteurs comme l'élaboration des programmes d'études, l'évaluation du rendement des élèves, l'évaluation des programmes, les technologies de l'information et le transfert des crédits entre les établissements.
- *Imputabilité plus grande vis-à-vis du public.* Plusieurs des tendances susmentionnées ont trait directement ou indirectement à ce thème. De plus, divers indicateurs permettent de mesurer la capacité du système à atteindre les objectifs fixés.
- *Acceptation des technologies de l'information comme faisant partie intégrale de l'éducation.* Aider les élèves, du primaire jusqu'à la fin des études postsecondaires, à être prêts à participer à l'âge de l'information est une priorité clé. Dans la plupart des instances, on entend par-là : déterminer les compétences que tous les élèves doivent acquérir; effectuer d'importants investissements en ce qui concerne le matériel de traitement de l'information, les logiciels et le câblage (souvent en collaboration avec le secteur privé); assurer le perfectionnement professionnel du personnel enseignant et avoir raccordé tous les établissements à l'Internet avant 1997. Au Nouveau-Brunswick, un certain niveau de connaissances informatiques est nécessaire à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou d'un diplôme d'études collégiales décerné par un établissement public.

- *Baisse des subventions accordées à l'éducation.* On déploie des efforts pour que les ressources, qui vont en s'amenuisant, soient allouées aux salles de classe plutôt qu'au secteur administratif.

Aux paliers primaire et secondaire :

- *Diminution du nombre des commissions, conseils ou districts scolaires.* Des mesures visant à regrouper des districts scolaires vont en général de pair avec la mise sur pied de comités d'école. Ces changements visent à favoriser et à faciliter la participation des parents à la scolarité de leurs enfants et à rationaliser les activités administratives, d'où une réduction des dépenses.
- *Résultats et normes en ce qui concerne les programmes d'études.* La refonte des programmes d'études est axée sur ce que les élèves devraient savoir ou être en mesure de faire. Les mesures prises visent à donner davantage de pertinence à l'éducation, à améliorer le rendement des élèves, et à trouver des moyens plus rentables d'assurer la prestation des programmes.
- *Augmentation du nombre de tests et d'examens provinciaux.* Plusieurs instances sont en train de mettre en œuvre des programmes d'évaluation complets pluriannuels, indissociables aux résultats et aux normes de leurs programmes d'études. L'objectif de ces programmes est de pouvoir rendre davantage de compte aux parents et au public du rendement des systèmes d'éducation, d'améliorer la qualité de l'enseignement et de faire en sorte qu'il ait plus d'uniformité entre tous les systèmes.
- *Programmes de transition.* Les initiatives visant à aider les élèves à passer de l'école au monde du travail comprennent des changements dans l'enseignement professionnel et technique, les programmes d'apprentissage, l'orientation professionnelle et les programmes d'éducation coopérative.

Au palier postsecondaire :

- *Renouveau et articulation.* Les efforts déployés visent à revitaliser le secteur postsecondaire, c'est-à-dire à assurer la prestation de programmes de qualité répondant aux besoins changeants de notre époque et tenant compte de la diminution des ressources. Grâce à l'articulation des programmes, des politiques et du système d'accréditation, l'accès aux programmes sera meilleur les chevauchements minimisés et les apprenants mieux servis.
- *Indicateurs du succès.* L'élaboration de données sur le rendement et d'indicateurs clés qui serviront à rendre compte des résultats au public exigent que les différentes parties concernées négocient entre elles.
- *Reconnaissance de l'expérience antérieure d'un étudiant.* Il s'agit d'évaluer l'apprentissage antérieur d'une personne, c'est-à-dire son niveau de connaissances, en ne tenant pas compte de l'endroit ou de la façon dont s'est fait l'apprentissage, et de favoriser le transfert des crédits d'un établissement à l'autre, à la fois à l'intérieur d'une instance et entre des instances différentes.

Dans le secteur de la formation et de l'éducation des adultes :

- *Évaluation des programmes actuels.* Les études entreprises pour déterminer la meilleure façon de répondre aux changements rapides que connaît le marché du travail sont influencées par le projet du gouvernement fédéral de se retirer du secteur de la formation professionnelle.
- *Attention portée aux bénéficiaires de l'aide sociale.* On favorise de plus en plus l'indépendance économique des bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail, en offrant des programmes de préparation à l'emploi, des cours de formation axés sur des

compétences précises, des programmes de formation en milieu de travail et des services de recherche d'emploi et de placement.

- *Partenariats.* L'accent est mis sur les programmes qui favorisent les partenariats entre le système postsecondaire et l'industrie, pour doter les étudiants de compétences pertinentes. D'autres programmes mettent l'accent sur les programmes communautaires qui visent à accroître la participation des communautés aux décisions prises en matière de formation et d'ajustements. L'accès à des programmes de formation par le biais des technologies de l'information prend aussi une importance accrue.

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

PALIER PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Les initiatives clés des années 90 ont été axées sur la mise en œuvre des recommandations d'une commission d'enquête sur la prestation des programmes et des services aux niveaux primaire, intermédiaire et secondaire. Voici quelques-unes des initiatives du ministère de l'Éducation :

- restructuration et gestion du système scolaire (notamment, conversion des 27 conseils scolaires confessionnels en 11 conseils scolaires non confessionnels, réduction du nombre d'écoles, qui est passé de 472 en 1995 à 337 en 2001 et création d'un nouveau processus de financement des immobilisations);
- changements importants apportés au programme d'études;
- nouvelle loi sur les écoles (*School Act* de 1997);
- création des comités d'école;
- restructuration et élargissement des services aux élèves ayant des besoins spéciaux;
- création en juin 1997 d'un conseil scolaire provincial francophone.

En avril 2000, le ministère de l'Éducation a commencé à concentrer ses efforts sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport d'un groupe de spécialistes ministériel sur l'enseignement en classe intitulé *Supporting Learning: a Report of a Ministerial Panel on Educational Delivery in the Classroom*. Ce rapport a donné lieu à diverses initiatives importantes, notamment :

- l'élaboration d'un programme d'études équilibré et la mise en œuvre d'un programme de base dans toutes les écoles, peu importe leur taille et leur situation géographique;
- la création d'un centre d'apprentissage à distance et de l'innovation permettant d'utiliser la technologie et l'expertise disponibles pour élaborer et mettre en œuvre, à l'échelle du système d'éducation, un programme d'études ainsi que des services de perfectionnement professionnel et de soutien;
- la mise en œuvre de programmes d'alphabétisation et de formation des jeunes enfants au niveaux préscolaire et primaire;
- l'adoption d'une nouvelle formule d'affectation des enseignants qui garantit aux élèves du primaire un meilleur encadrement de la part du personnel enseignant;
- la mise sur pied d'un système d'imputabilité accrue au chapitre de l'apprentissage des élèves (comprenant, l'évaluation exhaustive des élèves de 3^e, 6^e, 9^e et 12^e années; un rapport annuel sur le rendement scolaire général; la publication d'indicateurs provinciaux et la création d'une équipe chargée de l'efficacité scolaire);
- la mise en œuvre d'un plan d'action pour veiller à ce que les écoles ne manquent pas de personnel enseignant et administratif adéquatement formé;
- le perfectionnement professionnel accru du personnel enseignant et des autres personnes travaillant au sein du système d'éducation.

Programme d'études

Le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve et Labrador déploie constamment des efforts pour offrir des programmes d'études qui permettent aux élèves d'acquérir les connaissances, compétences et attitudes requises au XXI^e siècle. Afin de préparer les élèves aux réalités économiques et sociales, la province a mis l'accent sur plusieurs initiatives clés, notamment :

- la coopération avec la Fondation d'éducation des provinces atlantiques pour l'élaboration et la mise en œuvre dans les écoles de la province d'un nouveau programme d'études axé sur les résultats en arts du langage, en mathématiques, en sciences et en études sociales;
- d'insistance accrue sur l'alphabétisation, particulièrement au cours des premières années scolaires;
- des efforts soutenus pour veiller à familiariser les élèves aux technologies modernes et à leur offrir des programmes de langues secondes;
- un programme d'études mettant fortement l'accent sur la culture, par exemple, grâce à un nouveau programme d'enseignement religieux et à un cours d'histoire de Terre-Neuve et Labrador.

Services de soutien

Afin d'appuyer l'intégration des services destinés aux enfants ayant des besoins spéciaux, la province met en œuvre un modèle de coordination des services à l'enfance et à la jeunesse – une stratégie interministérielle qui fait appel au ministère de la Santé et des Services communautaires, au ministère de l'Éducation, au ministère de la Justice et au ministère des Ressources humaines et de l'Emploi. Au sein même du ministère de l'Éducation, un cadre de travail intitulé *Pathways to Programming and Graduation* oriente la planification des programmes destinés aux enfants ayant des besoins spéciaux. Il décrit de quelles façons le programme d'études provincial peut être adapté aux besoins individuels des enfants.

Perfectionnement professionnel du personnel enseignant

Le ministère de l'Éducation, conjointement avec ses partenaires du secteur de l'éducation, a mis l'accent sur le perfectionnement professionnel du personnel enseignant dans le but d'améliorer l'enseignement en classe. Voici quelques-unes des initiatives clés à ce chapitre :

- insistance accrue sur la mise en œuvre efficace du programme d'études, avec un accent particulier sur l'alphabétisation des jeunes enfants;
- insistance sur un enseignement efficace adapté aux divers apprenants;
- formation de leaders;
- création de programmes pour les enfants ayant des besoins spéciaux, particulièrement les enfants autistiques et ceux qui ont des problèmes de comportement ou des troubles d'apprentissage.

Accès à la technologie

Grâce au projet *Stem-Net* et à d'autres initiatives provinciales, des efforts soutenus sont déployés pour maintenir et accroître l'accès aux ordinateurs et à l'Internet dans toutes les écoles primaires et secondaires.

Évaluation scolaire/Évaluation des élèves

Des tests fondés sur des critères ont été mis au point pour évaluer le rendement en arts du langage et en mathématiques des élèves des niveaux primaire et intermédiaire. Ces tests, administrés aux élèves de 3^e, 6^e et 9^e années, se fondent sur les résultats clés visés à la fin de chacun des niveaux scolaires. Ils permettent au ministère de l'Éducation de déterminer le rendement des élèves par rapport aux objectifs des programmes d'études et d'améliorer ainsi l'enseignement et l'apprentissage. Dès que les résultats de ces tests sont connus, le ministère de l'Éducation collabore avec les districts scolaires et les écoles par l'entremise du processus d'amélioration des écoles afin de créer des plans d'action adaptés à chacune des écoles et à chacun des districts.

En juin 2001, les examens publics en mathématiques, en biologie, en chimie, en physique et en littérature, administrés aux élèves du secondaire 2^e cycle, ont été rétablis. De plus, dès juin 2002, des examens publics évalueront le rendement en géographie mondiale, en histoire universelle, en français et en systèmes terrestres. Ces examens comptent pour 50 p.100 de la note finale des élèves pour ces matières et leur réussite est nécessaire à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

La réforme repose donc sur une série d'initiatives, notamment sur :

- l'élaboration de tests fondés sur des critères en mathématiques, en sciences et en arts du langage pour les élèves de 3^e, 6^e et 9^e années et en français de base pour les élèves de 6^e et 9^e années;
- le rétablissement d'examens publics pour certains cours du secondaire;
- la publication de rapports sur les indicateurs provinciaux et de rapports sur les écoles pour rendre des comptes concernant la performance des secteurs primaire et secondaire aux parents et aux autres partenaires.

INITIATIVES TOUCHANT SIMULTANÉMENT LES SECTEURS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET POSTSECONDAIRE

Enseignement à distance

L'enseignement à distance est généralement reconnu comme un moyen d'offrir à tout le monde les mêmes possibilités d'éducation, d'assurer un plus grand accès aux programmes et aux ressources d'apprentissage et de répondre aux divers styles de vie et d'apprentissage. En mars 2001, un groupe de spécialistes ministériel sur l'enseignement en classe a recommandé la création d'un centre de l'apprentissage à distance et de l'innovation. Ce centre, le *Centre for Distance Learning and Innovation*, a déjà ouvert ses portes et s'assure de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes Web à l'intention des élèves et du personnel enseignant de la maternelle à la 12^e année. Il facilite également la coordination de toutes les activités d'enseignement à distance aux niveaux secondaire et postsecondaire.

Alphabétisation

En mai 2000, le ministère de l'Éducation a annoncé un plan stratégique provincial d'alphabétisation. Ce plan vise tous les groupes d'âge, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système d'éducation conventionnel, et trace les orientations stratégiques de l'alphabétisation des jeunes enfants, des élèves de la maternelle à la 12^e année et des adultes. Il propose également une nouvelle approche pour la planification et la coordination des programmes d'alphabétisation.

Reddition de comptes et rapports

Lors de la réorganisation de 1997, des spécialistes ont été affectés à chacun des districts scolaires afin d'appuyer la planification du développement des écoles. Chaque école prépare un compte rendu annuel de ses activités à l'intention des parents et du public. Depuis peu, le ministère de l'Éducation coopère avec les districts scolaires et divers organismes du secteur de l'éducation pour mettre en œuvre à l'échelle gouvernementale un cadre de responsabilité des organismes publics.

Une attention particulière a été accordée à la transition des diplômés des niveaux secondaire, collégial et universitaire. On a notamment mené des enquêtes périodiques auprès de ces personnes. De nouvelles enquêtes seront effectuées au cours de la prochaine année. Les

rapports qui en découlent aident les responsables de l'élaboration des politiques, le personnel administratif et, surtout, les étudiants à prendre des décisions éclairées quant aux programmes postsecondaires.

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET ÉDUCATION DES ADULTES

Nouveau ministère des Services à la jeunesse et de l'Éducation postsecondaire

Grâce au nouveau ministère des Services à la jeunesse et de l'Éducation postsecondaire, le gouvernement pourra mieux se concentrer sur les questions liées à la jeunesse. Ce ministère, qui a la responsabilité législative du système d'éducation postsecondaire de la province, veillera avant tout à en améliorer l'accessibilité, à en accroître l'abordabilité et à favoriser l'excellence universitaire et technologique des diplômés. Il aidera les établissements postsecondaires à jouer, à l'échelle pancanadienne et internationale, un rôle de chef de file en matière d'enseignement, à se faire connaître en ce qui concerne les connaissances spécialisées et de l'expertise et à s'adonner à la recherche-développement comme outil de progrès économique. Grâce à l'élaboration de politiques et de programmes liés au marché du travail, ce ministère aidera également les jeunes de la province à profiter des débouchés qu'offre la nouvelle économie, à participer à la croissance économique et à en récolter les fruits.

Révision du programme de prêts d'études de Terre-Neuve et Labrador

À l'automne 2000, un comité consultatif chargé de revoir l'aide aux étudiants de Terre-Neuve et Labrador a été mis sur pied. Constitué de représentants des établissements postsecondaires, de groupes d'étudiants, de divers ministères et de la Chambre d'assemblée de la province, ce comité consultatif devait revoir en profondeur le programme provincial de prêts d'études. Dans son rapport, il a formulé diverses recommandations en réponse au mandat qui lui avait été confié, c'est-à-dire : étudier le programme provincial de prêts d'études et formuler des recommandations quant à un programme de soutien financier capable d'aider les étudiants à poursuivre leurs études postsecondaires tout en tenant compte des réalités financières de la province; formuler des recommandations quant au haut niveau d'endettement des étudiants; suggérer des mesures pour améliorer le rendement général des fonds versés en prêts d'études, notamment en réduisant le taux de non-remboursement, en mettant en œuvre des mesures de recouvrement adéquates, en maximisant le taux de recouvrement des prêts et en réduisant les risques pour la province; et étudier les questions d'équité liées à l'aide aux études et formuler des recommandations appropriées. Le processus consultatif est actuellement en cours et les décisions finales seront prises au cours de la prochaine année.

Student Investment and Opportunity Corporation

La *Student Investment and Opportunity Corporation* de Terre-Neuve et Labrador a été créée pour appuyer stratégiquement les jeunes dans la poursuite de leurs études postsecondaires et pour multiplier leurs possibilités d'emploi. Cette société finance les initiatives qui génèrent des emplois et aident les étudiants à payer leurs études. Conjointement avec le ministère des Services à la jeunesse et de l'Éducation postsecondaire, elle coordonne les programmes d'emploi pour étudiants, les possibilités accrues de carrière ainsi que les programmes et services axés sur les jeunes. Elle accorde une attention particulière aux jeunes des régions rurales de Terre-Neuve et Labrador.

Apprentissage d'un métier

À Terre-Neuve et Labrador, la formation des apprentis connaît actuellement d'importants changements. Ces changements permettront de suivre le rythme des progrès technologiques

au sein de l'industrie, de continuer à être compétitif et de répondre de façon efficace et compétente aux besoins des apprentis.

Il existe plusieurs modèles de formation des apprentis à Terre-Neuve et Labrador. Certains programmes sont offerts selon le modèle conventionnel, qui comporte une première année de formation scolaire. Cette première année est suivie d'environ 1800 heures de formation en cours d'emploi complétées par une période de six à huit semaines à l'école par année pendant toute la durée du programme de formation qui, pour la majorité des métiers, est de quatre ans. D'autres types de programmes de formation axés sur la qualité, l'accessibilité et la transférabilité sont également offerts, notamment : des programmes de stages; des programmes d'éducation coopérative; des programmes de formation par modules pour les recrues et pour ceux et celles qui ont accumulé l'équivalent de 1200 heures dans la profession; et un programme d'apprentissage destiné aux élèves du secondaire.

Programme d'apprentissage destiné aux jeunes

Le ministère est sur le point de mettre en œuvre un programme d'apprentissage destiné aux jeunes. Ce programme se fonde sur les mêmes principes qui comprennent la formation des apprentis; il permettra aux jeunes d'acquérir des compétences et une expérience de travail directement reliées à leurs intérêts professionnels, à leurs aptitudes et à leurs aspirations de carrière. Ce programme propose la mise au point, conjointement avec le secteur privé, d'une nouvelle approche qui contribuera à relever les défis du marché du travail et à résoudre les pénuries de main-d'œuvre en donnant à ceux qui ont peu ou pas d'expérience la possibilité d'obtenir un emploi durable.

Système de gestion de l'information sur les apprentis

Après avoir été approuvé en mars 1997, le système de gestion de l'information sur les apprentis (*Apprenticeship Information Management System* — AIMS) a été mis en œuvre en septembre 1998. Il offre un point d'accès unique à tous les renseignements sur une personne en formation ou sur une personne qualifiée à exercer un métier et permet d'effectuer le suivi d'un apprenti, depuis le début de sa formation jusqu'à l'obtention du statut d'ouvrier spécialisé. Les bureaux régionaux et les établissements qui forment des apprentis utilisent déjà ce système en ligne.

Agrément

Le ministère s'assure de l'agrément des programmes de formation des apprentis et des programmes de technologie de l'information. Le processus d'agrément constitue un mécanisme de contrôle de la qualité et de la pertinence des programmes provinciaux. Il permet également de relever les défis que posent les changements technologiques en offrant un processus de constante réévaluation qui favorise l'amélioration continue du programme d'études.

Programme d'accès communautaire (PAC) – accès du public à l'Internet

Le programme d'accès communautaire Canada/Terre-Neuve et Labrador (PAC-CTNL) a été mandaté en vertu du protocole d'entente sur l'accès communautaire, une entente fédérale-provinciale entre Industrie Canada et le ministère de l'Éducation. Cette entente prévoit la création de 70 points d'accès communautaire en plus des 84 points d'accès déjà mis sur pied par Industrie Canada. Le mandat du PAC-CTNL consiste à aider les collectivités rurales et urbaines de la province à créer des points d'accès publics à l'Internet.

Partenariat pour appuyer l'industrie pétrolière et gazière

À l'automne 2000, l'Université Memorial a mis en œuvre une initiative de partenariat pour appuyer l'industrie pétrolière et gazière. Cette initiative engendrera un ensemble complet de nouveaux programmes et de nouvelles activités qui tireront parti des forces de l'Université Memorial et de l'industrie locale et qui créeront de nouveaux débouchés en collaboration avec d'autres partenaires du secteur de l'éducation de la province, notamment le Collège de l'Atlantique Nord.

Commercialisation pancanadienne et internationale de l'éducation

Le ministère met actuellement en œuvre des initiatives conçues pour susciter, sur les marchés internationaux, l'intérêt pour les produits et services pédagogiques de Terre-Neuve et Labrador. Une stratégie de commercialisation du secteur de l'éducation de Terre-Neuve et Labrador a été élaborée et soumise à une agence de financement. Cette stratégie vise à accroître le nombre d'étudiants internationaux qui étudient à Terre-Neuve et Labrador, à permettre à un plus grand nombre d'étudiants de la province d'étudier à l'étranger, à tisser davantage de liens commerciaux internationaux et à trouver de nouveaux marchés pour les produits et services pédagogiques.

À Terre-Neuve et Labrador, le Collège de l'Atlantique Nord et le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) ont récemment obtenu en partenariat le plus important contrat jamais confié au Canada dans le secteur de l'éducation – 500 millions de dollars sur 10 ans – pour la création d'un collège technique au Qatar.

Le *Council on Higher Education* de Terre-Neuve et Labrador – un conseil de l'éducation supérieur chargé de la planification et de la coordination conjointes des questions d'intérêt commun touchant l'enseignement public postsecondaire, principalement l'Université Memorial et le Collège de l'Atlantique Nord – appuie les initiatives de commercialisation pancanadienne et internationale de l'éducation.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

PALIER PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Évaluation des programmes et des élèves

À l'Île-du-Prince-Édouard, le ministère a entrepris les actions suivantes :

- Un modèle d'évaluation des programmes qui précise : le rôle du ministère dans le processus d'élaboration des programmes d'études; un système permettant à tous les partenaires du monde de l'éducation d'intervenir; des méthodes d'évaluation des besoins; des moyens de localiser des ressources qualitatives et quantitatives; un plan et un calendrier de mise en œuvre;
- Un programme de perfectionnement professionnel continu pour les enseignants, de façon à augmenter leurs connaissances et leurs compétences en matière d'évaluation des élèves;
- Des outils d'évaluation administrés par un tiers, utilisés à des fins de formation dans les évaluations de programmes et les rapports de système;
- Des comités qui élaborent des méthodes communes, claires et compréhensibles, pour faire rapport sur le programme d'études et le rendement des élèves.

Comités d'écoles

On a donné l'occasion aux parents de toutes les écoles de la province d'établir un comité d'école. Les comités ont été mis sur pied au cours du printemps et de l'automne 1995.

Atlantic Canada College of Languages

Le ministère de l'Éducation, la *University of Prince Edward Island* (UPEI) et le *Holland College* se sont regroupés pour créer un nouvel établissement, le *Atlantic Canada College of Languages* (ACCL). Situé à Charlottetown, l'ACCL se spécialise dans l'enseignement de l'anglais langue seconde (ALS) aux élèves de l'étranger.

Technologie dans les écoles

Le projet *Technology in Education* (TIE) fournit aux élèves l'occasion de développer des compétences dans les technologies de l'information. Le projet a permis l'achat et l'installation de nouveaux ordinateurs et de logiciels qui les accompagnent, ainsi que la prestation de cours de formation pour le personnel enseignant des écoles primaires, intermédiaires et secondaires de la province.

L'accent est mis sur la formation du personnel enseignant. Le laboratoire de formation de la médiathèque du ministère de l'Éducation s'occupe du perfectionnement professionnel du personnel enseignant en informatique. Les postes de travail sont reliés au réseau Novell, simulant les réseaux des écoles de la province. Le personnel enseignant a accès à tous les didacticiels brevetés par la province.

Programme alternatif d'éducation

Le ministère de l'Éducation a consacré d'importantes subventions à des projets d'éducation du programme *PEI Youth Initiative*, mis sur pied en collaboration avec les systèmes de santé et d'éducation ainsi que la communauté, afin de répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

L'un de ces programmes est un programme alternatif d'éducation qui répond aux besoins des élèves à qui l'enseignement traditionnel ne convient pas et qui ont quitté l'école ou risquent de le faire. Traditionnellement, une fois qu'ils décrochent, ce genre d'élèves reprennent rarement leurs études. Faute de détenir un diplôme de fin d'études secondaires et d'avoir des compétences professionnelles pratiques, la plupart de ces jeunes éprouvent des difficultés à trouver un emploi stimulant. Le programme alternatif d'éducation essaie de rompre ce cycle en offrant une solution de rechange à court terme à l'apprentissage classique en salle de classe; l'objectif à long terme étant la réintégration scolaire des jeunes.

Il existe sept endroits où le programme alternatif d'éducation est offert dans la province. Il se fonde sur des partenariats entre des organismes du gouvernement, des conseils scolaires, des collèges et le gouvernement fédéral, entre autres. Chaque site maintient des liens étroits avec le système d'éducation régulier.

À l'Île-du-Prince-Édouard les initiatives mettent l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'étude, les technologies de l'information, l'apprentissage à vie et la responsabilité.

Les initiatives suivantes sont liées aux programmes d'études :

- Des projets régionaux et pancanadiens;
- Un programme d'études basé sur les résultats;
- Des programmes novateurs de formation du personnel enseignant en cours de service;
- Des initiatives visant spécifiquement certaines années d'études;
- Des initiatives liées aux technologies de l'information;
- L'intégration des technologies aux programmes et services — soutien aux programmes d'études, à l'apprentissage, à la collectivité, aux activités culturelles, et amélioration de l'efficacité administrative et de l'accès aux services;
- Des partenariats avec le secteur privé et d'autres organisations;
- La formation du personnel enseignant et des cadres administratifs;

On a aussi adopté des mesures pour renforcer la responsabilité :

- Publication des résultats concrets dans les rapports annuels;
- Un plan de trois ans décrivant clairement les politiques et les orientations du ministère;
- Des indicateurs de rendement régionaux;
- Des normes relativement aux programmes et services;
- Participation à des programmes d'évaluation nationaux et régionaux;
- Amélioration de la gestion des dossiers de la province.

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET FORMATION DES ADULTES

L'Île-du-Prince-Édouard a également adopté des initiatives liées à l'apprentissage à vie :

- Des programmes d'enseignement postsecondaire et de formation des adultes rentables et de haute qualité, adaptés aux besoins de la population insulaire;
- Une stratégie d'éducation et d'alphabétisation des adultes et des élèves;
- Une stratégie pour les programmes de formation de la main-d'œuvre;
- Amélioration des cours d'orientation professionnelle;
- Évaluation des programmes existants d'éducation coopérative et élaboration de nouveaux programmes.

NOUVELLE-ÉCOSSE

PALIER PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Nouvelle Loi sur l'éducation

Un appui législatif s'imposait pour les nombreuses réformes de l'éducation présentées dans le cadre du processus de restructuration de l'éducation — fusionner des conseils scolaires, définir et clarifier les rôles et responsabilités et mettre sur pied des conseils d'école consultatifs, entre autres. Cette situation a donné l'occasion au ministère de réviser la *Loi sur l'éducation* et la *Loi sur les conseils scolaires* et de les fusionner pour créer la nouvelle *Loi sur l'éducation*, qui met davantage l'accent sur l'éducation des élèves en salle de classe. La nouvelle loi prévoit aussi la création d'un conseil pour l'éducation des Afro-Canadiens et d'un conseil pour l'éducation des Mi'kmaq, dont la responsabilité est de promouvoir les droits et les intérêts des étudiants de la Nouvelle-Écosse d'origine africaine et mi'kmaq en soumettant des recommandations au ministre quant à l'éducation des adultes et aux programmes et services en vigueur dans les écoles publiques. La nouvelle *Loi sur l'éducation* a été adoptée en janvier 1996.

Conseils d'école consultatifs

La *Loi sur l'éducation* contient des dispositions sur l'établissement de conseils d'écoles consultatifs, et entre autres sur leurs rôles, responsabilités et structure organisationnelle. Le premier document de la série de guides pour les conseils d'école consultatifs intitulé *Establishing School Advisory Councils: New Roles and Responsibilities to Support Student Success* a été publié et distribué en septembre 1995 et révisé en décembre 1999. Les autres documents de cette série, *Élaboration de plans d'amélioration d'école* et *La reddition de comptes par les écoles* ont été publiés en septembre 1996 et mars 1998 respectivement.

Connaissances de base en vue de l'obtention du diplôme et programme d'études

Par l'intermédiaire de la Fondation d'éducation des provinces Atlantiques (FEPA), les représentants des ministères chargés de l'éducation dans les quatre provinces de l'Atlantique se sont mis d'accord sur les connaissances de base que les élèves devraient avoir acquises, en vue de l'obtention de leur diplôme, dans des domaines que l'on retrouve dans l'ensemble du programme d'études.

Programme d'études de base commun et évaluation dans les provinces de l'Atlantique

La Nouvelle-Écosse, en collaboration avec les autres provinces de l'Atlantique, élabore par l'intermédiaire de la FEPA un programme d'études et un programme d'évaluation dans les quatre matières de base communes, soit les arts du langage (anglais), les études sociales, les sciences et les mathématiques.

Indicateurs du rendement scolaire

La Nouvelle-Écosse travaille de concert avec les autres provinces de l'Atlantique, par l'intermédiaire de la FEPA, pour élaborer des indicateurs du rendement scolaire. Ces indicateurs sont les mêmes dans toutes les provinces de l'Atlantique et leur permettent de faire rapport sur la performance de leurs systèmes d'éducation et sur les facteurs qui peuvent exercer une influence sur cette performance.

Division des services aux Afro-canadiens

À la suite des recommandations du Comité consultatif des apprenantes et apprenants noirs, le ministère a créé la Division des services aux Afro-canadiens. Il incombe à la division de montrer la marche à suivre, d'établir les orientations et d'élaborer un plan pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, procédures, programmes et services destinés à garantir que les habitants de la Nouvelle-Écosse d'origine africaine bénéficient d'un milieu d'apprentissage solidaire. La division travaille en étroite collaboration avec le *Council on African Canadian Education (CACE)* et participe à la fois à l'éducation dans les écoles publiques et à l'éducation des adultes.

Division des services aux Mi'kmaq

La Division des services aux Mi'kmaq a été créée au sein du ministère à la demande du *Council on Mi'kmaq Education (CME)*. Il incombe à la division d'indiquer la marche à suivre, d'établir les orientations et de concevoir un plan pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, procédures, programmes et services visant à garantir que les étudiants mi'kmaq bénéficient d'un milieu d'apprentissage qui les épaulent. La division travaille en étroite relation avec le CME et participe à la fois à l'éducation dans les écoles publiques et à l'éducation des adultes.

Centre de développement et d'éducation en entrepreneuriat

Depuis 1993, le ministère a élaboré et mis en œuvre des programmes d'études dynamiques en entrepreneuriat auxquels participent plus de 25 000 étudiants chaque année. À la fin de 1995, le ministère de l'Éducation et le ministère du Développement économique de la Nouvelle-Écosse ainsi que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ont créé le Centre de développement et d'éducation en entrepreneuriat (CDEE).

La mission du CDEE est de promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes en coordonnant et en encourageant l'éducation en entrepreneuriat, la recherche, la conception de programmes, le perfectionnement professionnel et l'entrepreneuriat communautaire. Chaque année, plus de 75 000 jeunes s'adonnent à l'entrepreneuriat au sein du système scolaire ou par l'entremise du CDEE.

Le CDEE élabore des ressources pédagogiques pour les élèves de la 1^{re} à la 12^e année. Le programme d'été offert par le CDEE aux éducateurs de cette discipline, équivaut désormais à un demi-crédit de la maîtrise en éducation. La *Spirit of Entrepreneurship Conference* du CDEE donne l'occasion aux étudiants ainsi qu'au personnel enseignant de se rassembler afin de tisser des liens entre eux et d'assister à des réunions. Le réseau *Open for Business* du CDEE, qui est composé de centres d'entrepreneuriat à l'intention du public répartis dans 14 collectivités et trois pays, travaille de concert avec les écoles en offrant aux étudiants, aussi bien sur le terrain qu'en salle de classe, des activités axées sur l'entrepreneuriat.

La Nouvelle-Écosse a lancé une série d'initiatives en vue :

- d'encourager les élèves à exceller et de préparer les apprenants à réussir au travail, à la maison et dans leur collectivité;
- de consacrer davantage de ressources aux élèves;
- de consolider les relations entre les partenaires en éducation pour promouvoir un leadership de qualité;
- de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion.

Ces initiatives comprennent entre autres :

- Le développement d'un nouveau programme d'études par la Nouvelle-Écosse et ses partenaires de la région de l'Atlantique;
- Des classes plus petites, une priorité accordée aux premières années et une planification en équipe des programmes personnalisés pour les enfants en difficulté qui aideront à mieux répondre aux besoins de tous les élèves;
- Le lancement par la Nouvelle-Écosse du *Student Career Portfolio* que les élèves du secondaire pourront utiliser en vue de planifier leur parcours pédagogique et professionnel et de recenser leurs compétences en matière d'emploi et d'entrepreneuriat;
- Des programmes directement liés aux programmes des collèges communautaires, dans le cadre de l'initiative *Youth Pathways and Transitions*, que les élèves du secondaire de 2^e cycle peuvent choisir;
- Un programme innovateur d'études avancées en ligne qui intègre un apprentissage coopératif fondé sur la résolution de problèmes et sur une technologie de pointe de l'information et des communications;
- Une politique d'équité raciale qui sera bientôt mise en œuvre dans les districts scolaires de la Nouvelle-Écosse;
- Un guide des politiques relatives à l'adaptation scolaire qui a été publié en avril 1996. Ces politiques, qui visent les élèves ayant des besoins spéciaux, permettent de garantir une cohérence et une transparence dans l'ensemble des conseils scolaires régionaux. La politique met l'accent sur la planification individualisée des programmes, la participation des parents, l'intégration scolaire et le travail d'équipe pour mieux répondre aux besoins des élèves susmentionnés.

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET ÉDUCATION DES ADULTES

La division de l'Enseignement postsecondaire et de l'Apprentissage des adultes du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse englobe le département de la formation en apprentissage, le conseil provincial de l'apprentissage, l'enseignement postsecondaire, l'aide financière aux études, les programmes et services de réadaptation, les collèges d'enseignement professionnel privés, l'alphabétisation, l'apprentissage des adultes, la délivrance du brevet d'enseignement ainsi que la bibliothèque provinciale.

La Nouvelle-Écosse est connue pour son excellence en enseignement, en recherche, en éducation et en technologie ainsi que pour ses établissements de premier ordre dont profitent les étudiants, le monde des affaires ainsi que les collectivités. Le système universitaire de la Nouvelle-Écosse a bonne réputation dans le reste du Canada, à tel point qu'environ 26 p. 100 des étudiantes et étudiants viennent de l'extérieur de la province et 5,3 p. 100 de l'étranger.

Une enquête longitudinale récente auprès des finissants de 1996, effectuée en l'an 2000 par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM), a révélé que 93 p. 100 des diplômées et diplômés universitaires avaient conservé leur emploi quatre ans après la fin de leurs études universitaires.

La Nouvelle-Écosse possède deux collèges communautaires : un anglophone et l'autre francophone.

Le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse est le seul collège anglophone de la province. Il compte 13 campus et offrent à l'échelle de la province 112 programmes d'enseignement appliqué.

Le Collège de l'Acadie est le seul collège francophone de la Nouvelle-Écosse. Grâce à des technologies de pointe, il offre à distance des programmes de formation professionnelle et technique en français aux résidents de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les programmes de préparation aux études collégiales, créés dans le cadre d'ententes entre le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse et les conseil scolaires de la province, permettent aux élèves de se familiariser avec les programmes collégiaux avant la fin de leurs études secondaires. Ces ententes prévoient également des échanges entre le corps professoral, un accès conjoint aux locaux et des transferts de crédits entre certains cours de niveau secondaire et programmes collégiaux.

La formation en apprentissage répond de mieux en mieux aux besoins du monde des affaires de la Nouvelle-Écosse. Elle favorise en effet une approche souple et adaptable pour la prestation de cours et de programmes ayant récemment fait l'objet d'une révision. La prestation de ce type d'enseignement, qui se présentait auparavant sous forme de segments de plusieurs semaines, s'effectue maintenant sous forme de cours d'une durée de 30 heures dispensés en classes et par l'Internet. Les partenariats avec les entreprises, l'industrie, les fournisseurs de services de formation et les autres provinces maritimes ont permis de simplifier les processus, de diminuer les coûts, d'établir des normes communes et d'augmenter la mobilité de la main-d'œuvre spécialisée.

Le ministère a lancé une nouvelle initiative pour les adultes, la *Nova Scotia School for Adult Learning*. Le rôle de cette école sera de travailler conjointement avec les prestataires de programmes et les agences de financement afin de garantir une meilleure coordination de l'éducation des adultes, depuis l'alphabétisation de base jusqu'à l'achèvement des études secondaires. Cette école offrira également un nouveau titre de compétences, soit un diplôme d'études secondaires pour les adultes de la Nouvelle-Écosse.

Au niveau postsecondaire, le CDEE a élaboré et appuyé l'*University Entrepreneurial Skills Program* (ESP), un programme de certificat en entrepreneuriat dispensé dans deux universités de la Nouvelle-Écosse.

NOUVEAU-BRUNSWICK

PALIER PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Nouvelle structure de gestion

Les récentes modifications apportées à la *Loi sur l'éducation* prévoient une nouvelle structure de gestion de l'éducation publique, à partir du 1^{er} juillet 2001. Les conseils d'éducation de districts (CED), élus par la population locale, permettent une prise de décisions et des mesures de reddition de comptes au niveau local dans le cadre des normes provinciales. Il existe neuf CED anglophones et cinq francophones. Chaque école compte également un comité de soutien parents-écoles créé en vertu de la loi, dont le rôle principal est de planifier l'amélioration des écoles.

Initiative de promotion de la salubrité des écoles

En l'an 2000, le gouvernement a annoncé le lancement d'un programme de 100 millions de dollars répartis sur quatre ans pour promouvoir la salubrité des écoles. Les fonds attribués à ce programme sont investis dans des écoles existantes afin de garantir que le milieu d'apprentissage soit sain et sécuritaire pour les enfants, le personnel enseignant, les autres membres du personnel et les bénévoles. Les fonds de ce programme viennent en complément du budget des dépenses mis de côté en prévision de projets de rénovation d'envergure.

Programme d'éducation de qualité

Le ministère travaille actuellement à l'élaboration d'un programme d'éducation de qualité dont le but sera de mettre les enfants du Nouveau-Brunswick sur un pied d'égalité avec ceux de l'ensemble du Canada et du monde. Le programme s'articulera principalement autour de domaines tels que : l'apprentissage et la lecture précoces, l'amélioration du rendement en mathématiques et en sciences, l'amélioration de l'apprentissage des langues, l'équilibre du programme d'études, la qualité de l'enseignement, le rôle des parents dans l'apprentissage, la collectivité en tant que partenaire et la reddition de comptes.

Reddition de comptes

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick met en œuvre un système d'évaluation du rendement à l'intention des ministères et organismes gouvernementaux. L'objectif du gouvernement est que chaque ministère soit redevable au public de l'efficacité avec laquelle il mène ses affaires pour déterminer si les programmes répondent en fait aux attentes.

En ce qui concerne le ministère de l'Éducation, des objectifs de rendement ont été établis pour le nombre de diplômés, le ratio élèves-ordinateur et le rendement des élèves dans les arts du langage, les mathématiques et les sciences, conformément au Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS), un programme pancanadien.

De l'avis du ministère, tous les domaines du système éducatif doivent être tenus responsables de l'amélioration de l'apprentissage des élèves. À ce titre, il établit des normes, administre des tests provinciaux, contrôle les résultats et rend publics, pour chaque école, le taux de décrochage annuel et les résultats de l'évaluation provinciale. Le ministère met également en œuvre une évaluation systématique des écoles. Les CED doivent mettre au point des plans de district et publier annuellement un rapport sur le rendement de leur district. Les écoles doivent élaborer des plans d'amélioration et informer les CED des résultats.

Organisation de l'apprentissage

Le Nouveau-Brunswick dispose de deux systèmes éducatifs distincts : l'un est anglophone, l'autre francophone. Cette dualité est présente dans l'ensemble de la structure, y compris à l'échelon du ministère. Les enfants des écoles francophones reçoivent un enseignement en français (à l'exception des cours d'anglais donnés à partir de la 4^e année). Les enfants des écoles anglophones reçoivent un enseignement en anglais (à l'exception des cours de français de base donnés de la 1^{re} à la 10^e année), ou en français s'ils sont inscrits à un programme d'immersion à partir de la 1^{re} année (immersion précoce) ou de la 6^e année (immersion intermédiaire).

Le Nouveau-Brunswick dispose également de programmes d'intégration complète en classe normale pour les enfants ayant des besoins spéciaux.

Toutes les écoles secondaires de la province comptent maintenant des classes allant de la 9^e à la 12^e année.

Mise au point des résultats d'apprentissage

En sa qualité de membre de la *Fondation d'éducation des provinces Atlantiques*, le Nouveau-Brunswick participe activement aux efforts déployés pour améliorer les résultats d'apprentissage attendus dans un certain nombre de domaines du programme d'études. En fin de compte, l'objectif est de préciser pour tous les programmes d'études ce qu'on attend que les élèves sachent et soient en mesure de faire.

Préparation d'un plan stratégique relatif aux technologies de l'information en éducation

Le Nouveau-Brunswick a investi d'importantes sommes dans les technologies de l'information pour son système scolaire et poursuit dans cette voie de façon stratégique. Au cours des trois prochaines années, la totalité des écoles seront équipées de réseaux haut de gamme à grande vitesse de façon à élargir l'accès aux cours en ligne améliorés au niveau secondaire et offrir aux élèves un accès de meilleure qualité aux ressources en ligne.

Évaluation du rendement des élèves

Le ministère de l'Éducation possède un programme provincial qui évalue le rendement des élèves de 3^e, 5^e et 8^e années du secteur anglophone et de 4^e et 8^e années du secteur francophone. De plus, les élèves du niveau secondaire des deux secteurs doivent passer des examens provinciaux.

Nouveaux défis

Depuis 1999, les jeunes doivent rester à l'école jusqu'à 18 ans ou jusqu'à l'obtention de leur diplôme de fin d'études, selon leur date de naissance. Tous les districts scolaires ont reçu des fonds supplémentaires afin de prévenir le décrochage des élèves à risque et de produire des rapports concernant cette question.

Contrairement à la plupart des autres provinces, le Nouveau-Brunswick assiste à une baisse spectaculaire des effectifs – perte d'élèves d'environ 18 p. 100 au cours des 20 dernières années. Cette baisse entraîne des défis liés à l'utilisation efficace de l'infrastructure.

Les tests nationaux et internationaux montrent que le niveau des meilleurs élèves est comparable à celui de leurs camarades des autres instances. Les enfants issus de milieux de statut socioéconomique défavorisé sont toutefois d'un niveau nettement inférieur à leurs camarades. Le ministère aide ces enfants à réaliser leur potentiel en accordant davantage

d'attention aux programmes de rattrapage et à d'autres mesures d'intervention, y compris des nouveaux programmes et services pour les élèves autochtones.

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET ÉDUCATION DES ADULTES

Le Nouveau-Brunswick augmente le financement des universités et adopte une formule de financement pluriannuel qui permet aux universités de planifier à long terme et de stabiliser les frais de scolarité pour les étudiants. Afin d'améliorer l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire des personnes à faible revenu, le ministère a alloué en 2001 des sommes supplémentaires sous forme de bourses. Cet investissement découle de l'engagement d'accroître au cours des trois prochaines années les fonds affectés aux bourses d'études et de créer parallèlement un programme de bourses afin d'aider les personnes les plus démunies à poursuivre leurs études dans une université, un collège communautaire ou un collège privé. Ces projets ont été mis en œuvre en réponse aux recommandations du Groupe de travail sur l'accessibilité aux études postsecondaires nommé par le premier ministre. Le ministère achète également des places supplémentaires pour ses étudiants dans certaines universités spécialisées hors de la province.

Le Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM), participe à une collaboration régionale en matière de projets universitaires. En outre, la CESPM administre un processus de contrôle de la qualité pour l'approbation de tous les nouveaux programmes et de tous les programmes modifiés.

Projets d'enseignement à distance

Connect NB Branché est sous la responsabilité de l'Éducation. Axés sur les collectivités rurales, les centres d'accès communautaire illustrent à quel point l'innovation peut satisfaire aux besoins changeants du XXI^e siècle. Fournir à des gens de tout âge du Nouveau-Brunswick, dans plusieurs collectivités, un accès abordable à l'information grâce à la technologie permet de former des gens plus renseignés, éduqués et aptes à l'emploi.

Par l'intermédiaire des centres d'accès communautaire, *Connect NB Branché* se concentre sur la tâche complexe qui consiste à collaborer directement avec les collectivités et les partenaires afin de maintenir 222 centres d'accès dans la province. Il y a 130 centres anglophones et 99 centres francophones, dont 155 centres sont situés dans les écoles publiques.

Ce partenariat entre les gouvernements, les collectivités et le secteur privé, aide les jeunes et les adultes à se servir des technologies de l'information actuelles afin de collaborer pour créer des perspectives en matière d'éducation et d'emploi.

Grâce également aux efforts de TéléÉducation NB, le Nouveau-Brunswick peut continuer à promouvoir et à entretenir un réseau d'éducation à distance. TéléÉducation NB est un chef de file en matière d'éducation. Son campus virtuel en ligne, TéléCampus, rend accessible l'apprentissage continu à l'échelle de la planète.

Les efforts entrepris dans le domaine de l'apprentissage en ligne, dans les secteurs primaire, secondaire et postsecondaire, font partie intégrante de la stratégie pour l'apprentissage du Nouveau-Brunswick.

QUÉBEC

Au Québec, une réforme de l'éducation est en cours. Le défi à relever consiste à faire prendre à l'éducation le virage du succès, c'est-à-dire à passer de l'accès du plus grand nombre au succès du plus grand nombre.

Objectifs

Les objectifs quantitatifs de la réforme sont les suivants :

- En l'an 2010, au moins 85 p. 100 des jeunes d'une même génération devront obtenir un diplôme d'études secondaires avant l'âge de 20 ans;
- Au moins 60 p. 100 devront obtenir un diplôme d'études collégiales;
- Au moins 30 p. 100, un baccalauréat.

À titre de comparaison, les données actuellement disponibles (1998) montrent que sur 100 jeunes d'une même génération, 73 réussissent à obtenir un diplôme d'études secondaires avant d'avoir 20 ans, 39 décrochent un diplôme d'études collégiales et 28 un baccalauréat.

Lignes d'action

Pour atteindre les objectifs de la réforme, sept grandes lignes d'action ont été définies :

- Intervenir dès la petite enfance;
- Enseigner les matières essentielles;
- Donner plus d'autonomie à l'école;
- Soutenir l'école montréalaise;
- Intensifier la réforme de la formation professionnelle et technique;
- Consolider et rationaliser l'enseignement supérieur;
- Donner un meilleur accès à la formation continue.

La poursuite d'au moins deux de ces lignes d'action — soit l'intensification — de la réforme professionnelle et technique et l'amélioration de l'accès à la formation continue aura une influence directe sur la transition de la formation initiale à la vie active des étudiants québécois.

PALIER PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Missions de l'école :

INSTRUIRE, avec une volonté réaffirmée

L'école a une fonction irremplaçable en ce qui a trait à la transmission de la connaissance. Réaffirmer cette mission, c'est donner de l'importance au développement des activités intellectuelles et à la maîtrise des connaissances. Dans le contexte actuel de la société basé sur les connaissances, la formation de l'esprit doit être une priorité pour chaque établissement.

SOCIALISER, pour apprendre à mieux vivre ensemble

Dans une société pluraliste l'école doit être un agent de cohésion : elle doit favoriser le sentiment d'appartenance à la collectivité, mais aussi l'apprentissage du «vivre ensemble». Dans l'accomplissement de cette fonction, l'école doit être attentive aux préoccupations des jeunes quant au sens de la vie; elle doit promouvoir les valeurs qui fondent la démocratie et préparer les jeunes à exercer une citoyenneté responsable; elle doit aussi prévenir les risques d'exclusion qui compromettent l'avenir de trop de jeunes.

QUALIFIER, selon des voies diverses

L'école a le devoir de rendre tous les élèves aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire ou à s'intégrer à la société par la maîtrise de compétences professionnelles. Pour qu'elle remplisse cette mission, le gouvernement doit définir le curriculum national de base, et les établissements doivent offrir des cheminements scolaires différenciés selon les intérêts et aptitudes de chaque élève, particulièrement au-delà de l'éducation de base. Il est temps d'accorder une attention plus soutenue à l'orientation des élèves et de réhabiliter la formation professionnelle comme voie normale de scolarisation.

Les changements au curriculum :

- Dans l'environnement de l'éducation;
- Dans les contenus de formation;
- Les grands domaines d'apprentissage disciplinaires;
- Les compétences transversales;
- Dans l'organisation de l'enseignement;
- Dans les programmes d'études.

Environnement éducatif recherché

Les changements qui sont apportés au contenu et à l'organisation de la formation doivent obéir à des principes et se situer dans une perspective qui favorise la réussite de tous les élèves. À cet égard, il faut réunir certaines conditions, à savoir :

Mettre l'accent sur l'essentiel

Il faut, dans les programmes d'études, supprimer tous les éléments accessoires qui y ont été graduellement ajoutés, afin de conserver et de consolider les apprentissages essentiels. Ces apprentissages essentiels sont ceux dont dépend le succès ou l'échec des élèves : la maîtrise de la langue maternelle et d'une langue seconde, la maîtrise des éléments principaux des mathématiques, la connaissance de son histoire, l'initiation aux langages artistiques, l'appropriation de la base des sciences et l'acquisition de méthodes de travail. Ces connaissances fondamentales, compétences méthodologiques et habiletés intellectuelles constituent la priorité de l'école, et ce, dès le début du primaire. Sont aussi indispensables d'autres aptitudes et comportements relatifs au développement personnel et à la vie en société qui seront proposés soit dans des programmes d'études particuliers, soit dans l'ensemble de la formation donnée à l'école et dans la vie scolaire quotidienne.

Rehausser le niveau culturel des programmes d'études

Le contenu culturel du « menu scolaire » doit être enrichi. Les changements en ce sens emprunteront trois voies. Premièrement, une meilleure place sera réservée aux matières plus « naturellement » porteuses de culture, telles que les langues, les arts et l'histoire.

Deuxièmement, on favorisera une approche culturelle pour enseigner ces matières. Par exemple, un ensemble de connaissances en littérature et en histoire littéraire doit être acquis en même temps que l'apprentissage de la langue; l'éducation artistique doit faire connaître à l'élève le théâtre, la musique, la peinture, la danse ou les arts visuels afin de lui donner de nouvelles clés pour comprendre la réalité; l'histoire doit faire découvrir aux élèves les productions, les modes de vie et les institutions qui caractérisent une époque. Il en est ainsi de toutes les productions culturelles rattachées à toutes les disciplines. Troisièmement, pour que cette perspective ne soit pas laissée à la seule initiative personnelle des enseignants, la révision des programmes d'études prévoira explicitement l'intégration de la dimension culturelle dans les disciplines.

Introduire plus de rigueur à l'école

L'école doit être exigeante, si elle veut amener les élèves à la réussite : ses exigences doivent être connues et acceptées des élèves, du personnel enseignant et des parents. De plus en plus d'élèves doivent les atteindre. Par conséquent, il faudra que chaque établissement scolaire se préoccupe, à cet égard, des élèves plus faibles, plus lents et de ceux qui apprennent différemment, en leur proposant des stratégies d'apprentissage appropriées et des mesures d'aide et de soutien adéquates.

Mais les exigences, de l'école, doivent aussi être présentes dans les principales composantes du curriculum national :

- Dans la **grille-matières**, l'élève doit réaliser le sérieux du menu proposé et la signification des apprentissages qu'il a à faire;
- Dans les **programmes d'études**, les objectifs doivent être clairs et les exigences, progressions d'une classe ou d'un cycle à un autre et liens avec les autres disciplines doivent être explicites. Par ailleurs, des séquences seront établies pour toutes les matières afin d'indiquer la progression des apprentissages et d'éviter les répétitions inutiles, mais surtout afin de favoriser la cohérence et l'intégration des apprentissages;
- Dans les **modes d'évaluation**, le progrès des élèves doit être évalué régulièrement; les moyens utilisés pour faire les évaluations (travaux, épreuves, tests) et pour rendre compte des résultats (feuille de route, relevé de notes, bulletin) doivent être justes, rigoureux et compréhensibles par les élèves et leurs parents;
- Dans le **matériel didactique**, les manuels scolaires et le matériel mis à la disposition des élèves doivent être d'une grande rigueur scientifique et proposer aux élèves des démarches d'apprentissage qui font appel à leur curiosité et à leur plaisir de la découverte.

Enfin, les exigences de l'école s'appliquent aussi au travail scolaire, aux devoirs, aux leçons et au temps d'étude personnel.

Accorder une attention particulière à chaque élève

L'école doit se battre contre l'échec scolaire. Il ne suffit plus que l'école soit ouverte à tous : elle doit transmettre à chaque élève la meilleure formation possible et accompagner chacun dans son cheminement scolaire. Les membres du personnel scolaire doivent partager la conviction que tout enfant est capable d'apprendre s'il dispose des moyens nécessaires et qu'il est capable d'acquérir des connaissances plus complexes qu'on ne le croit souvent. Les élèves qui ont des difficultés ou un handicap se verront aussi offrir toutes les occasions pour développer le plus possible leurs talents et leurs aptitudes. Cet encadrement, s'il est constant et approprié, empêchera leur exclusion.

Assurer aux élèves les bases de la formation continue

Le curriculum doit intégrer une réalité désormais incontournable : celle du renouvellement rapide des connaissances. Les élèves doivent donc être préparés, dès l'école primaire, à l'exigence de la formation continue et doivent acquérir les rudiments et les méthodes qui leur permettront de continuer à apprendre et l'impulsion qui les poussera à le faire. Les préoccupations qui suivent doivent, par conséquent, inspirer le renouvellement du curriculum :

- favoriser, chez l'élève, le développement de l'activité intellectuelle, en mettant en avant une pédagogie de la découverte et de la production plutôt qu'une pédagogie basée sur l'assimilation des connaissances;

- éveiller chez l'élève la curiosité intellectuelle et l'habituer à s'interroger et à confronter ses idées avec celles de ses camarades de classe ou de ses enseignants;
- accorder une attention particulière à l'intégration du savoir, c'est-à-dire à la capacité d'établir des liens entre les connaissances et pouvoir les réorganiser.

Mettre l'organisation scolaire au service des élèves

L'aménagement des diverses composantes du curriculum doit permettre aux enseignants d'exercer leur autonomie et leur compétence professionnelles et de prendre des décisions à incidence pédagogique en fonction des intérêts des élèves. C'est pourquoi le contenu des programmes d'études et des instruments d'évaluation, les règles et pratiques relatives à la sanction des études et au bulletin scolaire, de même que les activités de formation continue du personnel enseignant doivent prévoir la marge de manœuvre nécessaire à leur intervention professionnelle et à l'exercice de leur jugement. Même le découpage de l'horaire des élèves et l'utilisation du temps scolaire doivent se faire en fonction de la nature de l'apprentissage à réaliser, plutôt qu'en vertu de normes uniformisées.

Contenus de formation

L'apprentissage essentiel doit assurer la maîtrise des connaissances fondamentales par tous les élèves. Aucune raison ne justifie qu'un élève ne sache lire ou écrire au terme de sa formation de base.

Cet apprentissage essentiel se définit par les grands domaines d'apprentissage disciplinaires et par les compétences transversales.

Grands domaines d'apprentissage disciplinaires

Il importe de préciser les grands domaines d'apprentissage qui doivent faire partie du curriculum ainsi que les intentions générales à privilégier pour chacun d'eux, de façon à indiquer des balises en vue de la révision des programmes d'études. Ces cinq domaines sont : les langues; la technologie, les sciences et les mathématiques; l'univers social; les arts et le développement personnel.

Langues

La *langue maternelle* (ou langue d'enseignement) doit occuper la première place à l'école : sa maîtrise est indispensable. On l'apprend pour communiquer, bien sûr, mais aussi parce qu'elle est l'une des composantes principales du patrimoine. Notre langue ouvre la porte à tous les apprentissages, notamment à la lecture qui, elle, permet l'accès aux œuvres littéraires.

La *langue seconde* et les *langues tierces* seront également favorisées à cause de la dualité linguistique vécue dans le contexte nord-américain et, aussi, des phénomènes de mondialisation et de communication universelle. Il est de plus en plus reconnu, d'ailleurs, que l'étude d'autres langues permet d'acquérir une meilleure maîtrise de sa propre langue en la comparant avec d'autres, et que l'enfant en bas âge a le plus de facilité pour apprendre une langue, quelle qu'elle soit.

Technologie, sciences et mathématiques

La *technologie*, c'est l'ensemble des moyens inventés et utilisés pour produire ce qui est nécessaire à la survie et au confort des personnes. Le développement technologique est partout et l'élève doit y être initié très tôt pour comprendre le monde dans lequel il vit. Les *sciences* constituent l'une des manifestations les plus significatives des productions culturelles humaines. Les élèves devront donc être initiés aux démarches de l'esprit propres à la science soit questionner, observer méthodiquement, toucher, vérifier en expérimentant, élaborer des

modèles. Puis, sans transformer les cours de sciences en cours d'histoire des sciences, il faut montrer, à partir d'exemples historiques, le processus vivant de la science en constante évolution. Enfin, il faut que les élèves soient amenés à comprendre les problèmes éthiques que posent les progrès de la science.

Sans les *mathématiques*, des parties entières de l'univers deviennent inaccessibles et incompréhensibles. Il faut donc connaître et savoir pratiquer les modes de calcul, puisque c'est tout l'environnement journalier qui requiert l'utilisation du langage mathématique. Calculer, mesurer, estimer, résoudre des problèmes font partie de la vie quotidienne. Certaines connaissances mathématiques sont essentielles au même titre que la lecture et l'écriture. Pour comprendre un graphique ou des statistiques, il est essentiel de savoir lire et interpréter les données quantitatives sous toutes leurs formes. Enfin, la dimension culturelle des mathématiques doit faire partie des études.

Univers social

À l'école, il faut doter les élèves d'outils qui leur permettent de vivre dans une société où les rapports humains sont plus complexes qu'autrefois. L'évolution rapide de ce dernier demi-siècle s'est traduite par un accroissement des formes et par un fonctionnement des organisations sociales plus complexes.

L'enseignement de *l'histoire* qui comprend *l'éducation à la citoyenneté*, la *géographie* et *l'économie* doit permettre aux élèves de comprendre les institutions, de connaître et de comprendre l'être humain comme être social, de leur faire découvrir les racines du présent, de les ouvrir à l'histoire du monde, de les initier à l'univers des marchés financiers et à celui des activités industrielles et commerciales. L'enseignement des sciences humaines doit être ouvert aux autres sociétés du monde et mettre l'accent sur leur interdépendance croissante. Les principaux repères chronologiques de notre histoire et de l'histoire du monde ainsi que les principaux repères spatio-temporels doivent être bien maîtrisés, mémorisés, et l'acquisition de ces repères devra être vérifiée périodiquement. Dans le contexte québécois, l'enseignement de l'histoire prend une signification plus grande, compte tenu de la nécessité de s'ouvrir à la culture des autres et de confronter diverses expériences de notre passé.

Arts

L'enseignement des arts joue un rôle particulier dans le développement de la sensibilité et de l'intelligence de l'élève ainsi que dans sa formation culturelle et sociale. En lui donnant le goût pour la création artistique et en lui faisant découvrir diverses œuvres, il développe chez l'élève l'ouverture à d'autres dimensions de la réalité. Pour que l'enseignement des arts produise ses effets :

- les élèves doivent être initiés aux langages et aux formes de pensée qui favoriseront le développement de leur créativité; ils doivent également acquérir des connaissances que suppose une telle pratique et qui les conduira à la création artistique;
- les élèves doivent découvrir et comprendre les créations et œuvres de leur environnement artistique et culturel contemporain, ils doivent fréquenter des lieux culturels et rencontrer des créateurs et créatrices;
- les élèves doivent être mis en présence de créations artistiques du patrimoine culturel de l'humanité et de leur propre pays qui leur donnera les connaissances qui leur permettront de les interpréter et de les comprendre.

L'enseignement des arts doit s'ouvrir à toutes les formes d'expression artistique, mais deux d'entre elles doivent généralement constituer l'enseignement de base commun : les arts plastiques et la musique, en tant que langages universels, mais aussi comme voies d'accès à la création.

Développement personnel

Toutes les expériences vécues dans une école tendent vers le développement personnel de l'élève. Dans les programmes d'études, la découverte des valeurs est d'abord confiée à certaines matières, *l'enseignement moral* et *l'enseignement religieux*. La connaissance de la présence permanente de la religion doit faire partie de l'enseignement moral afin que les élèves qui ne reçoivent pas d'enseignement religieux n'ignorent pas l'une des composantes importantes de notre civilisation. La préoccupation de l'éducation aux valeurs n'intéresse toutefois pas que ces deux matières. Elle touche aussi d'autres disciplines comme la littérature, les sciences, les techniques, les disciplines de l'univers social, et elle fait aussi partie des compétences transversales dont on tient compte dans les autres matières ou disciplines, ou dans certaines activités se déroulant à l'école. Par exemple, la participation des élèves à l'organisation de la vie étudiante et à des activités parascolaires est une occasion unique de mettre en pratique les valeurs apprises.

Il faut aussi ajouter *l'éducation physique* et *l'éducation à la santé*. Pour maintenir une bonne condition physique, il faut intégrer très tôt dans les habitudes de vie de l'élève : l'hygiène, le sport, la connaissance des fonctions physiologiques, la diététique et la discipline alternant le travail et les loisirs. Ces connaissances sont elles aussi élémentaires et fondamentales. Tout le monde à l'école doit s'en préoccuper.

Domaine des compétences transversales

L'école doit aussi poursuivre l'acquisition de compétences et, dans certains cas, d'attitudes qui ne relèvent pas du domaine exclusif de l'enseignement des disciplines et qui doivent donc être présentes dans l'ensemble des activités éducatives organisées par l'école : ce sont les *compétences transversales*. Elles peuvent être définies selon les quatre catégories suivantes :

- compétences *intellectuelles* : l'école doit mieux préparer les élèves au travail intellectuel; par exemple, exercer la mémoire, entreprendre un projet et le mener à terme, développer le sens critique, apprendre à communiquer;
- compétences *méthodologiques* : chaque enseignant devra avoir comme objectif d'apprendre aux élèves à organiser un travail, à travailler en équipe ou en coopération; tous les élèves, à l'école, devront aussi développer leur capacité à utiliser les méthodes appropriées de traitement de l'information, en particulier les nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- compétences liées aux *attitudes* et aux *comportements* : l'école proposera une éducation «vivre ensemble» et, notamment, l'éducation interculturelle et le respect des différences, l'entrepreneuriat, l'éducation au respect de l'environnement, l'éducation aux médias, les règles liées à la conservation de la santé;
- compétences *linguistiques* : la maîtrise de la langue doit être une préoccupation dans toutes les disciplines et pour tout le personnel enseignant.

Ces compétences transversales sont intégrées dans le programme scolaire de deux façons, à savoir :

- le contenu de certaines d'entre elles se rattache à des disciplines; il est donc intégré dans les *programmes d'études*;
- d'autres compétences transversales intéressent toutes les disciplines. Ces compétences sont donc consignées dans un fascicule, différent pour le primaire et pour le secondaire, le «*Programme des programmes*», s'adressant à tout le personnel enseignant ainsi qu'aux membres du personnel professionnel de l'école qui ont des responsabilités éducatives auprès des élèves.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE

Formation de base commune

La formation de base commune à tous les élèves va de la première année du primaire à la fin du premier cycle du secondaire, c'est-à-dire la neuvième année. On doit y inclure désormais *l'éducation préscolaire*, qui est offerte à temps plein à tous les élèves de cinq ans, à la fois pour soutenir leur développement global et pour accorder à chacun les mêmes chances.

Buts de l'école primaire

L'école primaire doit permettre à chaque élève de faire les apprentissages de base qui contribueront au développement progressif de son autonomie intellectuelle et d'aborder les connaissances qui lui seront proposées par l'école secondaire. Tout en acquérant les connaissances de base essentielles, l'élève doit entreprendre formellement l'apprentissage des méthodes de travail qui seront indispensables pour ses études ultérieures et commencer à s'initier à d'autres contenus de formation ainsi qu'aux caractéristiques principales de la société et aux valeurs qui doivent y être promues.

Cycles de l'école primaire

Depuis le début de l'implantation de la réforme en septembre 2000, l'école primaire est découpée en trois cycles de deux ans chacun de façon à :

- échelonner l'enseignement selon des étapes pluriannuelles qui correspondent le mieux à la psychologie de l'enfant et aux stades de son développement;
- permettre d'établir le rythme d'une année de connaissances nouvelles et d'une année de consolidation; effectuer plus tôt l'évaluation de fin d'étape rendant ainsi plus efficaces les mesures prises pour éviter le redoublement; trouver des solutions de remplacement au redoublement qui fige l'élève dans un sentiment d'échec sans pour autant régler le problème;
- favoriser et encourager la constitution d'équipes restreintes d'enseignants qui suivraient les mêmes élèves pendant deux ans, ou qui, du moins, assumeraient ensemble l'enseignement du programme d'un cycle.

Accents nouveaux

L'importance relative de certaines matières est modifiée de manière à souligner de façon particulière la place réservée à certains apprentissages :

- au premier cycle du primaire, une importance plus grande est accordée à l'enseignement et à l'apprentissage de la *langue d'enseignement* (lecture et écriture en particulier) et des *mathématiques*;
- le *français, langue seconde*, continue d'être enseigné dès la première année. Les écoles sont encouragées à continuer d'utiliser le mode d'immersion, que plusieurs d'entre elles ont déjà adopté. Ainsi, un programme d'enseignement du français en immersion sera

élaboré et prévu au Règlement concernant le régime pédagogique du primaire qui sera amendé à cet effet;

- à partir de septembre 2001, l'enseignement de *l'anglais, langue seconde*, débutera plus tôt, soit en troisième année; de plus, le Ministère et les milieux scolaires sont invités à explorer différents modèles d'organisation de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, et à adopter des pratiques pédagogiques innovatrices, afin de favoriser un apprentissage qui réponde mieux aux attentes de la population à cet égard;
- un accent nouveau sera donné à l'enseignement de *l'histoire* dès la 3^e année et *l'éducation à la citoyenneté* sera également intégrée dans cet enseignement;
- l'enseignement des *arts* continuera d'être obligatoire dès la 1^{re} année et il sera principalement centré sur la musique et les arts plastiques. Toutefois, cela ne devra pas avoir pour effet d'empêcher les écoles qui ont déjà établi une tradition dans l'enseignement de la danse ou de l'art dramatique de la conserver si elles le souhaitent. Par ailleurs, les écoles sont fortement encouragées à offrir, en dehors du temps d'enseignement, des activités dans tous les domaines artistiques.

Les programmes déterminent clairement les **CONTENUS ESSENTIELS** auxquels s'ajoutent des contenus d'enrichissement. Les écoles qui choisissent d'offrir ces contenus d'enrichissement peuvent, au besoin, augmenter le temps d'enseignement prévu pour ces matières.

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET FORMATION DES ADULTES

Le renouvellement de l'enseignement postsecondaire et de la formation des adultes s'effectue par les moyens suivants :

- Intensification de la réforme de la formation professionnelle et technique;
- Augmentation du nombre de diplômes de formation professionnelle décernés à des jeunes de moins de 20 ans;
- Valorisation de ce secteur à travers une stratégie de communication dans les commissions scolaires et les cégeps ;
- Accroissement de l'offre de service et du nombre de places-élèves;
- Implantation, à une plus grande échelle, des volets du programme expérimental visant l'accès à la formation professionnelle dès la 3^e secondaire (volet 5); élaboration de programmes intégrés secondaire-collégial (volet 4), et offre de programmes préparant à l'exercice de métiers semi-spécialisés (volet 2);
- Collaboration à la mise en œuvre du régime d'apprentissage;
- Augmentation des inscriptions aux programmes alternant travail-études;
- Adaptation de la formation générale donnée dans les programmes de formation technique;
- Identification des programmes entre lesquels des passerelles sont possibles et resserrement des mécanismes de concertation entre les ordres de gouvernement;
- Adoption, dans chaque région, d'une planification triennale de développement des options.

CONSOLIDER ET RATIONALISER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Au collégial

- Amendements législatifs et réglementaires en vue d'accroître l'autonomie des établissements, d'assouplir l'encadrement administratif, de favoriser la création de collèges régionaux et le regroupement des services;

- Introduction d'un incitatif financier favorisant la réussite (paiement, par les élèves, de droits spéciaux pour des cours non réussis);
- Poursuite du plan triennal (1996-1999) en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

À l'université

- Soutien à la mise en place, par la Conférence des recteurs et des directeurs des universités du Québec, d'une commission sur la rationalisation des programmes;
- Révision des règles de financement des universités, à partir des propositions du groupe de travail mis sur pied à cette fin;
- Élaboration d'une politique des universités, sorte de contrat social entre la société québécoise et les universités.

Formation continue

Un projet de politique gouvernementale de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue a été élaboré, en vue de clarifier les orientations ministérielles en matière d'offre de services et de partage des rôles entre les intervenants.

ONTARIO

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario tient à mettre sur pied un système d'éducation qui se fonde sur un excellent rendement des élèves et des étudiants, qui rende des comptes à tous les contribuables de l'Ontario et qui soit abordable.

PALIER PRIMAIRE ET SECONDAIRE

La réforme porte essentiellement sur les éléments suivants :

- Des compétences nouvelles pour le nouveau millénaire;
- Des normes de haute qualité mettant la priorité sur les enfants;
- Des améliorations majeures à l'éducation de l'enfance en difficulté;
 - La canalisation des ressources vers la salle de classe;
 - La responsabilité vis-à-vis des parents, des élèves et des contribuables;
 - Des transitions réussies, clés du succès en éducation.

Le ministère de l'Éducation a établi un curriculum provincial totalement nouveau, de la maternelle à la 12^e année, qui prépare les élèves à réussir, que ce soit sur le marché du travail, dans des programmes d'apprentissage, au collège ou à l'université.

En Ontario, on a établi des normes provinciales concernant le temps d'enseignement et la taille des classes; et élaboré des normes visant l'amélioration de la qualité de l'éducation de l'enfance en difficulté dans les écoles.

Le système éducatif devient plus responsable grâce à l'administration de tests aux élèves de toute la province, à l'évaluation du personnel enseignant et à l'utilisation de bulletins scolaires plus faciles à comprendre et à interpréter.

Des mesures ont été prises pour aider les parents et les élèves à prendre des décisions éclairées en matière de choix de cours, et fournir aux élèves du secondaire les informations dont ils ont besoin pour choisir le programme postsecondaire qui leur permettra de réaliser leurs projets d'avenir.

Le programme d'études exige que les élèves de toutes les classes primaires étudient la technologie, et vise à offrir davantage de possibilités d'apprentissage aux Ontariens, dans toute la province, grâce au réseau L'Internet et à d'autres technologies nouvelles.

Les élèves de l'Ontario ont besoin des connaissances et des compétences les plus actuelles pour leur permettre de contribuer pleinement dans une économie mondiale très compétitive et pour devenir des citoyens responsables dans leurs communautés respectives. Pour cela, il leur faut des programmes pertinents et stimulants.

Le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre un nouveau programme d'études provincial achevant ainsi la plus importante réforme scolaire qu'ait connue la province.

De la maternelle au primaire et jusqu'à la dernière année du secondaire, un nouveau curriculum a été préparé pour aider les élèves de l'Ontario à poursuivre leur formation toute la vie durant.

Points saillants du nouveau curriculum

L'Ontario, après 50 ans, a établi un nouveau programme pour la maternelle et le jardin d'enfants.

Les élèves du primaire apprennent à lire et à écrire plus tôt et acquièrent aussi plus tôt des connaissances en mathématiques.

La technologie est maintenant enseignée à chaque année d'études du palier primaire.

Le nouveau programme de quatre ans du secondaire aide les élèves à choisir la destination qui leur convient soit : le marché du travail, une formation plus poussée ou la poursuite de leurs études.

Des normes claires aident les parents à comprendre ce que les élèves devraient apprendre à chaque année d'études.

L'accent est mis sur la lecture, l'écriture, les mathématiques, les sciences et la technologie, de même que sur la compréhension de la communauté de l'élève et du monde qui l'entoure.

À mesure que les élèves progressent, chaque année d'études leur présente de nouveaux défis qui prolongent et enrichissent ce qu'ils ont appris l'année précédente.

Le nouveau curriculum établit des normes cohérentes ainsi que des attentes claires sur ce qui doit être enseigné à travers toute la province.

Les nouveaux programmes de la maternelle et du primaire sont maintenant en place. Le nouveau curriculum du secondaire est graduellement introduit sur une période de quatre ans. Les élèves qui ont commencé la 9^e année en septembre 1999 seront les premiers diplômés du nouveau curriculum en 2003. Plus rigoureux, ce programme d'études vise à fournir aux élèves les outils indispensables pour relever les défis de l'économie mondiale axée sur le savoir.

Préparer les élèves au monde réel

Le gouvernement de l'Ontario prend toutes les mesures possibles pour s'assurer que les jeunes apprennent les valeurs indispensables pour devenir de bons citoyens dans leur communauté et dans le monde.

Le nouveau Code de conduite créera un contexte d'apprentissage qui favorisera le respect des autres. En fixant à l'échelle provinciale des normes de conduite claires et cohérentes et en expliquant de façon détaillée ce qui peut arriver si ces normes ne sont pas respectées, le Code fera valoir le respect, le sens des responsabilités et la courtoisie.

Autres initiatives à l'appui du curriculum :

- Nouveaux manuels scolaires;
- Ressources accrues en matière de rattrapage pour les élèves;
- Formation des enseignants;
- Guides pédagogiques et autres ressources pour les enseignants.

Le nouveau curriculum du secondaire met davantage l'accent sur l'histoire et les enjeux globaux, afin d'aider les élèves à acquérir une meilleure compréhension du Canada et du monde.

Une bonne éducation déborde du cadre de la salle de classe. C'est pourquoi tous les élèves doivent désormais faire au moins 40 heures de service communautaire durant leurs années d'études secondaires.

Ces innovations sont basées sur le fait que la responsabilité personnelle et un bon sens civique vont de pair, et que l'apprentissage doit toujours être lié à la communauté et au monde en dehors de l'école.

Éducation de l'enfance en difficulté

En Ontario, plus de 188 000 élèves ont besoin de programmes d'éducation de l'enfance en difficulté pour leur permettre de tirer pleinement profit de leur expérience du milieu scolaire.

Le gouvernement de l'Ontario a décidé d'accroître la consultation des parents d'enfants en difficulté et d'élaborer des normes plus élevées pour les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté. Par exemple :

- L'Ontario investit maintenant 1,4 milliard de dollars pour l'éducation de l'enfance en difficulté (c'est-à-dire, l'adaptation scolaire); c'est le montant le plus élevé octroyé à cette fin dans l'histoire de la province;
- L'argent qu'accorde le gouvernement de l'Ontario aux conseils scolaires pour l'éducation de l'enfance en difficulté ne peut être utilisé à d'autres fins;
- Depuis 1998, un règlement a confirmé le droit des parents d'assister et de collaborer au processus qui identifie leur enfant comme étant un élève en difficulté;
- Un règlement exige en vertu de la *Loi sur l'éducation* qu'un Plan d'enseignement individualisé soit élaboré pour chaque élève estimé en difficulté.
- Des normes provinciales, une plus grande responsabilisation et un financement accru aident les écoles à offrir, aux élèves en difficulté, la possibilité d'apprendre et de se réaliser pleinement – soit les mêmes objectifs que pour tous les élèves de l'Ontario.

En 1998, l'Ontario a fixé des normes provinciales qui ont permis d'accroître le temps que les enseignants du secondaire passent effectivement en classe.

Évaluation périodique des élèves

L'Ontario participe au Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS), programme de tests pancanadiens que coordonne le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation administre des tests provinciaux de mathématiques et de langue aux élèves de 3^e et de 6^e années, et un test de mathématiques est administré en 9^e année. Les résultats sont disponibles école par école. Des plans de redressement sont instaurés à l'intention des écoles ayant besoin d'aide pour améliorer les résultats de leurs élèves.

Le nouveau test d'aptitudes linguistiques de 10^e année a été administré pour la première fois lors de l'année scolaire 2000-2001. À partir de l'année scolaire 2001-2002, tous les élèves devront avoir réussi ce test pour obtenir leur diplôme d'études secondaires. Les élèves ayant échoué à ce test pourront le recommencer.

Participation des parents

Dans le but de donner aux parents plus d'influence en éducation et la possibilité d'y participer plus activement, le gouvernement a annoncé de nouvelles initiatives importantes. Des conseils scolaires, composés principalement de parents, ont été détachés auprès de chaque école financée par les deniers publics. Un règlement, prévu pour cet automne, assurera aux parents le droit de donner leur avis par l'entremise du conseil d'école dans plusieurs domaines, notamment :

- l'élaboration des plans d'amélioration de l'école;
- le choix des directeurs et directeurs adjoints;
- la mise en œuvre au niveau local du nouveau Code de conduite provincial;
- l'élaboration de politiques locales concernant la sécurité à l'intérieur de l'école;
- l'adoption d'un code vestimentaire ou d'un uniforme dans l'école, dans le respect des lignes directrices provinciales et avec l'approbation d'une majorité de parents.

Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant

L'Ontario se prépare à instaurer un programme exhaustif d'évaluation du personnel enseignant qui comporte les éléments suivants :

- Tous les enseignants doivent se faire agréer de nouveau tous les cinq ans afin de démontrer qu'ils ont maintenu à jour leurs connaissances du curriculum et leurs compétences pédagogiques;
- Les nouveaux enseignants doivent passer un examen provincial avant d'obtenir l'autorisation d'enseigner dans les écoles de l'Ontario;
- Un programme d'initiation – similaire à celui d'un internat – aide les nouveaux enseignants à acquérir les compétences voulues en matière de gestion de la salle de classe et d'enseignement grâce aux conseils et au soutien de collègues plus expérimentés;
- De nouvelles normes provinciales seront établies pour s'assurer que l'évaluation des enseignants par les directeurs et les conseils scolaires est pertinente et uniforme à travers toute la province.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les normes d'enseignement et le perfectionnement professionnel continu des enseignants relèvent du nouvel Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario, un organisme qui est autofinancé et autoréglementé. L'Ordre coordonne et surveille le perfectionnement professionnel des enseignants pendant toute leur carrière. Toutes les personnes employées dans des écoles publiques de langue anglaise ou française et dont l'emploi exige des qualifications d'enseignement doivent obligatoirement être membres de l'Ordre.

Parmi les responsabilités de l'Ordre citons : élaborer les spécifications des programmes de formation préalable des enseignants, s'occuper de l'accréditation des programmes de formation préalable et des programmes de formation continue des enseignants, élaborer des normes d'enseignement précises, mettre sur pied des procédures pour l'obtention du brevet d'enseignement et la formation professionnelle continue, surveiller la mise sur pied d'un processus de traitement des plaintes des élèves et des parents et mettre en place une procédure pour pouvoir prendre des mesures disciplinaires contre les membres, le cas échéant.

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET FORMATION DES ADULTES

Programmes postsecondaires novateurs et appropriés

L'Ontario a adopté une nouvelle approche du financement au niveau postsecondaire pour s'assurer que les collèges et universités s'efforcent de suivre l'évolution des besoins des étudiants et de répondre aux exigences du marché du travail.

Un pourcentage des subventions de fonctionnement des collèges est fondé sur leur rendement, qui est mesuré selon les taux d'emploi des diplômés six mois après la fin de leurs études, la satisfaction de leurs employeurs et la satisfaction des diplômés quant à leur formation.

Le gouvernement de l'Ontario fournit aux étudiants les ressources et l'information dont ils ont besoin pour réussir leurs transitions et faire des choix éclairés tout au long de leurs études. En voici quelques exemples :

- L'élargissement des programmes d'été et des octrois additionnels qui aident les élèves de la 7^e à la 10^e année qui ont besoin de programmes d'appoint pour atteindre les normes plus élevées du nouveau curriculum;
- Tous les élèves de la 7^e à la 12^e année préparent à présent un plan annuel de cheminement qui les aide à sélectionner leurs cours, à choisir des activités parascolaires et à déterminer leurs options d'apprentissage à l'extérieur du milieu scolaire;
- Le nouveau curriculum du secondaire aide les élèves à planifier leur avenir. Les cours ont été conçus de façon à soutenir le perfectionnement des connaissances la vie durant et à préparer leur voie vers le succès. Le nouveau programme est également plus souple et plus varié;
- Une nouvelle initiative *Passeport pour la prospérité* encourage les employeurs à offrir aux élèves du secondaire une formation en milieu de travail.

Le gouvernement offre aussi aux élèves des renseignements détaillés sur le rendement des établissements postsecondaires, qui est mesuré selon des indicateurs clés de rendement tels que le pourcentage d'étudiants qui obtiennent leur diplôme et trouvent un emploi dans leur domaine, et le degré de satisfaction des étudiants et des employeurs.

L'expansion démographique et le besoin de nouvelles compétences dans tous les groupes d'âge accentuent la demande à long terme des places dans les collèges, universités et établissements de formation et d'apprentissage. Notons également que, en 2003, les premiers élèves qui termineront le nouveau programme de quatre ans du secondaire recevront leur diplôme au moment où les derniers élèves de l'ancien programme de cinq ans termineront leurs études.

Le gouvernement de l'Ontario prend des mesures dès maintenant pour s'assurer qu'il y a un nombre suffisant de places disponibles pour tous les étudiants qualifiés et motivés désireux de s'inscrire à un programme postsecondaire ou à un programme d'apprentissage ou de formation.

Collèges et universités

Par l'entremise de la Société ontarienne *SuperCroissance*, qui coordonne toutes les dépenses du gouvernement de l'Ontario pour les projets de construction, le gouvernement investit dans les campus collégiaux et universitaires de l'Ontario dans le but de créer 73 000 nouvelles places pour les étudiants.

Le Programme d'accès aux perspectives d'avenir vise à créer 23 000 nouvelles places pour les étudiants des programmes de technologie de pointe. Le secteur privé participe à ce programme, qui prépare les étudiants à des carrières dans des domaines où il existe une forte demande.

Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario

Les participants à ce programme commencent leur apprentissage durant leurs études secondaires.

Soixante et un conseils scolaires et 466 écoles secondaires participent à ce programme. Plus de 2 000 élèves participent actuellement à ce programme et ce nombre va doubler au cours des quatre prochaines années.

Le système d'apprentissage de l'Ontario permet à l'industrie de jouer un rôle plus important dans l'établissement des normes d'apprentissage et offre la flexibilité voulue pour remédier à la pénurie de travailleurs dans des secteurs industriels clés tels que ceux de l'automobile, de la fabrication et de la construction.

Le but est de faire passer le nombre d'inscriptions à l'apprentissage de 12 760 à 19 000 par année.

Formation

L'Ontario a pris des mesures pour aider les jeunes à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour trouver des emplois sur un marché du travail en pleine évolution.

Pour répondre à une demande croissante de perfectionnement, l'Ontario tente de mettre sur pied un système d'éducation et de formation :

- convenant aux personnes qui veulent continuer à apprendre après avoir quitté le système d'éducation établi et après avoir intégré le marché du travail;
- offrant des possibilités d'éducation adaptées aux besoins des travailleurs adultes, c'est-à-dire qui tiennent compte de contraintes telles que le temps disponible, les pressions du travail et les responsabilités familiales auxquelles de nombreuses personnes sont confrontées;
- tirant profit des nouveaux modes de formation de manière à fournir des possibilités d'apprendre lorsque le besoin s'en fait sentir, à l'endroit où cela convient le mieux.

TVOntario offrira des programmes, qui ont été élaborés en coopération avec les employeurs, les associations industrielles, les syndicats et les éducateurs, qui seront accessibles aux travailleurs au sein de leurs communautés et qui les aideront à perfectionner leurs compétences professionnelles.

Un soutien aux jeunes, les aidant à prendre des décisions éclairées au sujet de leur éducation.

Groupe d'étude sur l'enseignement postsecondaire

Créé en septembre 2000, le Groupe d'étude sur les investissements au service des étudiants avait pour mandat d'examiner les opérations administratives des établissements postsecondaires de l'Ontario et de recommander des mesures pour faire en sorte que les étudiants continuent d'avoir accès à une éducation abordable et de haute qualité au XXI^e siècle.

Certaines des recommandations visant un service amélioré aux étudiants :

- De créer un système de transfert sans faille afin de permettre aux étudiants de passer facilement d'une forme d'éducation postsecondaire à une autre;
- D'établir une source unique d'information pour les étudiants qui envisagent de demander l'admission dans un établissement postsecondaire;
- De simplifier et coordonner les politiques d'aide financière aux étudiants;
- D'encourager l'élaboration collective de programmes d'apprentissage électronique.

Le Groupe d'étude a également recommandé que les collèges et universités favorisent une responsabilité ouverte et transparente envers le public, en publiant un rapport annuel sur leur mission, leurs stratégies clés et leurs réalisations, et qui renferme des états financiers vérifiés et des indicateurs de rendement.

De plus, le rapport décrit les façons dont collèges et universités pourraient accroître leur efficacité en mettant en commun des services, en réduisant la bureaucratie et en adoptant des pratiques exemplaires rentables. Enfin, le Groupe d'étude a recommandé la création d'une nouvelle charte pour les collèges afin de renforcer leur rôle dans la promotion de partenariats et de missions spéciales.

MANITOBA

D'importants changements continuent à être apportés au système d'éducation et de formation du Manitoba. Ces changements concernent tous les niveaux d'études et les domaines tels les politiques, l'élaboration et la prestation des programmes ainsi que les structures de gestion.

Objectifs principaux de ce remaniement constant :

- amélioration des taux de réussite dans la totalité des programmes et des établissements;
- élargissement de l'éventail des personnes servies;
- meilleure intégration et meilleur appui du perfectionnement des connaissances et des compétences en fonction des priorités sociales et économiques;
- renforcement de la capacité des établissements et de la collectivité à soutenir l'apprentissage;
- établissement de partenariats au sein des secteurs et entre eux.

Tous les secteurs du système d'éducation du Manitoba (M-S4, éducation des adultes, éducation postsecondaire et formation professionnelle) continuent à déployer tous les efforts pour veiller à ce que la transition entre les secteurs se fasse de la façon la plus efficace et la plus simple qui soit.

PALIER PRIMAIRE ET SECONDAIRE

La refonte de ce secteur s'articule principalement autour :

- de l'amélioration des résultats des apprenants les moins performants;
- du renforcement des liens entre écoles, parents et collectivités;
- de l'amélioration de la planification et de la reddition de comptes scolaires;
- de l'amélioration des possibilités d'apprentissage pour les éducateurs;
- du renforcement des trajectoires entre le secondaire, le postsecondaire et la vie active;
- de l'établissement de liens entre, d'une part, les politiques et la pratique et, d'autre part, la recherche et les faits.

La création de centres favorisera grandement la coopération entre les écoles secondaires et le système postsecondaire afin de répondre aux besoins des apprenantes et apprenants adultes.

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET ÉDUCATION DES ADULTES

Dans le cadre de la refonte du secteur postsecondaire et des programmes de formation, les initiatives suivantes ont été mises en œuvre :

- Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a été créé pour que les universités et les collèges soient mis sous un seul et même organisme;
- Grâce à l'Initiative d'expansion des collèges communautaires, les collèges participent à l'élaboration de programmes d'expansion pluriannuels. Cette initiative constitue le plus important investissement dans le système collégial depuis ses débuts voilà une trentaine d'années;
- La revitalisation et l'expansion des programmes d'apprentissage se poursuivent;
- Une stratégie provinciale de formation a été élaborée et soumise à un processus de consultation. Sa mise en œuvre aidera la population du Manitoba à s'adapter au marché du travail de la province et, ainsi, favorisera la croissance économique ainsi que le bien-être de la société. Les objectifs de cette stratégie de formation sont les suivants :

- former une main-d'œuvre qualifiée capable de répondre aux besoins du marché du travail et de profiter des nouveaux débouchés;
- accroître l'accès de tous les habitants du Manitoba à un apprentissage pertinent;
- créer des systèmes d'éducation et de formation intégrés de haute qualité.
- De nouvelles stratégies en matière d'emploi et de formation ont été mises au point afin d'aider les chômeurs du Manitoba à trouver un travail permanent. Par exemple, grâce à la signature de l'Entente Canada-Manitoba sur le développement du marché du travail, la responsabilité de la conception et de la mise en œuvre des programmes et des services financés en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*, partie II, a été transférée à la province;
- Des mesures ont été prises pour veiller à ce que l'éducation postsecondaire demeure abordable pour la population du Manitoba. Une réduction de 10 p. 100 des frais de scolarité a permis d'alléger le fardeau financier des étudiants et une nouvelle bourse du Manitoba contribue à réduire leur dette;
- Le ministère s'est penché sur une meilleure articulation des programmes, le transfert de crédits et diverses dispositions concernant le crédit reconnu par deux niveaux d'enseignement à la fois, y compris le resserrement des liens entre les établissements secondaires et postsecondaires. Le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse a mis en œuvre un programme de financement de centres d'apprentissage pour adultes qui favorisera grandement la coopération entre les écoles secondaires et le système postsecondaire pour répondre aux besoins des adultes en matière d'apprentissage.

Initiatives plus récentes :

- L'accent continue d'être placé sur la participation et l'inclusion. En effet, les parties intéressées du secteur de l'éducation sont consultées. La participation des parents et des étudiants est sollicitée et de nouveaux partenariats sont établis.
- *Enfant en santé Manitoba*, une nouvelle initiative interministérielle et intersectorielle, fait la promotion des soins aux jeunes enfants. Cette initiative prévoit notamment la mise sur pied de plusieurs centres pour parents et enfants;
- L'accent est mis sur l'amélioration de la sécurité à l'école et sur une meilleure utilisation des écoles par les collectivités. À cette fin, on appuie un programme de sécurité à l'école et on a créé, conjointement avec le ministère de la Justice, un programme d'écoles-phares;
- Le Manitoba continue à participer à divers projets dans le cadre du Protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien. De nouveaux programmes d'études ont été élaborés et mis au point pour les matières suivantes : les mathématiques, l'anglais langue première, l'éducation physique et la santé. De plus, d'autres programmes d'études sont actuellement mis au point en sciences et en études sociales. Enfin, divers cadres de travail sont actuellement élaborés afin d'appuyer un enseignement donné dans les langues autochtones et selon la culture des Autochtones ainsi qu'un enseignement donné en langues étrangères;
- Le Manitoba élabore et administre des tests standard obligatoires en mathématiques et en anglais ou français langue première aux élèves de secondaire 4 (12^e année) ainsi que des tests standards optionnels en langue première aux élèves de 6^e année et en mathématiques aux élèves de secondaire 1 (9^e année). Récemment, le Manitoba a également mis au point une stratégie spéciale pour évaluer le rendement en calcul et en lecture des élèves de 3^e année;
- Le Manitoba continue à promouvoir une plus grande participation des parents et de la collectivité à la vie des écoles publiques. Grâce à des conseils consultatifs, les parents et les membres de la collectivité peuvent participer davantage au processus décisionnel des écoles;

- La mise en œuvre des changements recommandés par l'Étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté a débuté;
- Depuis deux ans, un comité spécial s'assure que le financement est stable et que sa croissance est proportionnelle à celle de l'économie.

SASKATCHEWAN

PALIER PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Plan d'action de la Saskatchewan pour les enfants

Le plan d'action, lancé en 1993, est une stratégie provinciale visant à améliorer le bien-être des enfants, des jeunes et des familles. Ce processus de collaboration, qui regroupe sept ministères et secrétariats s'occupant de l'enfance, vise à mettre au point une méthode commune pour aborder les questions relatives à l'enfance.

Dans le cadre du plan d'action, plusieurs initiatives ont été mises sur pied. *Integrated School-Linked Services* est un programme qui favorise les partenariats et la collaboration dans le secteur des services humains pour répondre aux besoins des enfants à risques. Les écoles, le personnel professionnel de la santé publique, les travailleurs sociaux et d'autres spécialistes travaillent de concert pour offrir des services intégrés aux enfants, aux jeunes et à leur famille.

Dans le cadre du *Programme de prévention et de subventions de soutien*, qui a débuté en 1994, plusieurs ministères associés au plan d'action octroient des subventions à des organismes communautaires pour mettre sur pied des programmes et des services intégrés à l'enfance, en fonction des priorités locales.

Multimedia Learning Strategy

En mai 1995, le ministère a annoncé la mise en œuvre d'une stratégie provinciale d'apprentissage multimédias. Cette stratégie comprend l'aménagement à l'échelle de la province d'un réseau d'apprentissage multimédias et l'octroi de subventions pour l'installation de câbles dans les écoles de la Saskatchewan et la mise au point de logiciels éducatifs multimédias.

Les documents du programme d'études de base de la Saskatchewan sont en train d'être convertis dans un format électronique de façon à pouvoir être distribués par l'intermédiaire du site Web. Certains programmes d'études sont déjà disponibles à l'essai et il a été demandé aux utilisateurs du service Internet de faire leurs commentaires à propos de ce format. Cette nouvelle façon d'obtenir des informations permettra aux enseignants d'avoir accès à des documents imprimés et à des ressources traditionnelles grâce à un format multimédias interactif.

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a aussi travaillé en collaboration avec des divisions scolaires, des communautés et Industrie Canada à divers projets, dont Rescol, Ordinateurs pour les écoles, *Community School Information Centre Pilot Projects* et *Digital Collections Projects*. Tous ces programmes comprennent l'utilisation de technologies de pointe pour appuyer l'enseignement et l'apprentissage dans la province.

Écoles communautaires et programme *Indian and Metis Education Development*

Le Programme des écoles communautaires est en exploitation depuis le début des années 80. Il offre des services d'appui améliorés à 17 écoles de quartiers urbains défavorisés. Environ 40 p. 100 des élèves des écoles communautaires sont d'origine autochtone.

Le programme encourage les parents et la communauté à participer aux décisions prises dans les écoles et dispense des programmes et des services supplémentaires aux élèves, dont les

programmes sur la nutrition, les activités culturelles et les possibilités de se servir des ressources locales communautaires.

Un nouveau document, *Building Communities of Hope, Community Schools Policy and Conceptual Framework*, a été publié. Il propose des méthodes pour répondre aux besoins des élèves indiens et métis à risques.

Le programme *Indian and Metis Education Development (IMED)* octroie des subventions supplémentaires aux divisions scolaires des régions rurales comprenant un pourcentage élevé d'élèves autochtones, pour aider ces dernières à dispenser des programmes et des services améliorés.

Programme d'indicateurs de l'éducation de la Saskatchewan

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, en collaboration avec les principaux partenaires de l'éducation, a élaboré le Programme d'indicateurs de l'éducation de la Saskatchewan. En plus de favoriser un excellent milieu d'apprentissage pour tous les élèves et de donner des renseignements sur la réalisation des objectifs de l'éducation de la Saskatchewan, il vise à :

- offrir un vaste éventail d'indicateurs pertinents et adéquats, correspondant aux objectifs de l'éducation;
- participer à l'évaluation des points forts et des points faibles du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année;
- apporter son appui au processus de décision, à la planification et à l'élaboration des politiques à tous les niveaux du système d'éducation;
- alimenter un dialogue éclairé à propos du système d'éducation.

Programme d'études de base

À la suite du modèle établi dans *Directions* (1984), un cycle complet de révision du programme d'études a été terminé dans les domaines d'études obligatoires de la maternelle à la 12^e année. L'élaboration du programme continue, mais l'accent est mis sur des parties facultatives du programme d'études, comme les arts pratiques et les arts appliqués.

La province insiste aussi sur la mise à jour du programme d'études, un processus surnommé *Evergreening*, et offre un soutien constant pour mettre en œuvre des activités.

Conformément à un protocole des provinces de l'Ouest et à un protocole pancanadien, la Saskatchewan collabore avec les autres provinces et territoires à l'élaboration de programmes-cadres et à l'expansion des ressources et des services d'appui.

La qualité de l'éducation reste une priorité pour la Saskatchewan dans le contexte de l'évolution actuelle des caractéristiques de sa population scolaire. Les écoles ont des élèves aux besoins très divers et font face à une plus grande variété de problèmes sociaux et technologiques :

- Le tronc commun *evergreen* du programme d'études est interactif, renouvelé continuellement et distribué par voie électronique;
- Deux CD-ROM (*Ideas and Inspiration: Contemporary Art* et *Physics 30 - Nuclear Physics*) ont été produits en partenariat avec deux entreprises de la Saskatchewan pour les

programmes d'enseignement des arts et de physique 30. Ils ont reçu un très bon accueil national et international;

- Les programmes *Action Plan for Children*, le *Integrated School Linked Services Program* et le *Community Schools Program* encouragent les membres du gouvernement et des collectivités locales à collaborer pour répondre par des moyens holistiques, souples et efficaces aux besoins très divers des enfants;
- La qualité de l'éducation est le mot d'ordre de la restructuration volontaire actuelle des districts scolaires. Cette initiative novatrice combine le leadership gouvernemental avec une prise de décision locale. Plusieurs initiatives visant à cerner et à gérer les attentes de la population à l'égard de l'enseignement postsecondaire ont été lancées.

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET ÉDUCATION DES ADULTES

Le ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation professionnelle de la Saskatchewan met actuellement au point, conjointement avec ses partenaires de secteurs clés, y compris les universités et l'Institut des sciences et de la technologie de la Saskatchewan, un plan stratégique axé sur l'enseignement postsecondaire, la formation et les services à l'emploi. Cette initiative en cours a quatre objectifs : promouvoir des programmes et des services d'enseignement postsecondaire, de formation et d'emploi de haute qualité; répondre aux besoins des individus et des collectivités; répondre aux besoins des employeurs et de l'industrie et favoriser la croissance économique; et contribuer à la découverte, à l'intégration et à la mise en œuvre de nouvelles connaissances.

Le ministère a amorcé d'autres initiatives récentes : élaboration d'une stratégie d'apprentissage par la technologie à l'intention des collectivités rurales et du Nord; élaboration d'un plan d'action pour l'éducation et la formation des Autochtones; élargissement des services d'orientation et d'emploi grâce aux 20 centres de services d'orientation et d'emploi de la province; mise en œuvre d'un crédit d'impôt provincial à l'intention des diplômés qui débutent leur carrière en Saskatchewan; adoption de la *Post-Secondary Education and Skills Training Act*, qui clarifie les responsabilités et les pouvoirs du ministère, et la *Saskatchewan Indian Institute of Technologies Act*, qui autorise l'Institut indien de la technologie de la Saskatchewan à décerner des certificats et des diplômes; lancement d'un nouveau service L'Internet pour les employeurs et les personnes à la recherche d'un emploi; et mise en œuvre des politiques et du cadre d'évaluation du ministère.

La *Saskatchewan Training Strategy (Bridges to Employment)* aborde la question des attentes publiques concernant les services de formation et d'emploi. Elle cerne les priorités de ce secteur qui aideront à garantir les programmes dont tous en Saskatchewan ont besoin pour être en mesure de trouver des emplois durables.

ALBERTA

En Alberta, relever le défi de l'apprentissage à vie est une mission qui a été confiée à un seul ministère provincial, celui de l'Apprentissage. Ce dernier a été créé en 1999 lors de la fusion de l'ancien ministère de l'Éducation avec certaines unités de l'ancien ministère de l'Enseignement supérieur et du Perfectionnement professionnel. Il est responsable de l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire, de la formation des apprentis et de l'apprentissage à distance et veille à ce que le gouvernement tienne sa promesse de répondre, tout au long de leur vie, aux besoins des Albertains en matière de formation et d'apprentissage. À l'échelle du système d'apprentissage, ce ministère évalue le rendement, met en œuvre les principes de l'imputabilité financière et planifie les activités. Il verse annuellement plus de quatre milliards de dollars dans le système d'apprentissage d'une province qui compte 740 000 apprenants.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET IMPUTABILITÉ FINANCIÈRE

Contrôle de la qualité

Les élèves de l'Alberta se classent de façon constante parmi les meilleurs, tant à l'échelle pancanadienne que sur la scène internationale. La province participe activement aux tests pancanadiens et internationaux et se sert des résultats qui en découlent comme points de repère pour l'évaluation du rendement. Ces résultats traduisent non seulement le succès des élèves, mais également celui du personnel enseignant, des parents et du gouvernement.

Le Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) évalue le rendement des élèves du Canada en fonction de normes mises au point par l'ensemble des provinces et territoires. En 1999, les élèves de 13 et de 16 ans se sont classés au premier rang lors d'une évaluation pancanadienne en sciences. Un pourcentage beaucoup plus important d'élèves avait un niveau de rendement exceptionnel (50 p. 100 des élèves de 16 ans, comparativement à 32 p. 100 à l'échelle pancanadienne) et un pourcentage beaucoup plus petit n'a pas satisfait aux attentes de base (17 p. 100 des élèves de 13 ans, comparativement à 27 p. 100 à l'échelle pancanadienne). Entre 1993 et 1998, les résultats de l'Alberta en mathématiques et en sciences étaient de beaucoup supérieurs à ceux de l'ensemble du Canada alors que les résultats en lecture et écriture étaient comparables.

La Troisième enquête internationale sur les mathématiques et les sciences, administrée en 1995, était une évaluation internationale à grande échelle du rendement des élèves. En sciences, les élèves de 4^e et 8^e années de l'Alberta se sont classés au premier rang au Canada et au troisième rang mondial. Les résultats en mathématiques étaient comparables à ceux des autres provinces du Canada.

La province mesure également les résultats de l'enseignement postsecondaire et va un peu plus loin en reconnaissant et en récompensant financièrement les établissements qui progressent vers les objectifs fixés pour l'ensemble du système. Une partie des fonds affectés au secteur postsecondaire est versée par l'entremise d'une enveloppe de performance qui tient compte de l'effectif, de la satisfaction et du taux d'emploi des diplômés, des dépenses administratives, des recettes et, le cas échéant, du rendement des travaux de recherche.

La province tient à mesurer les résultats dans divers secteurs clés, tels l'éducation, l'économie, la santé, la justice et l'environnement. Elle tient également à présenter ces résultats à sa population. Chaque année, les résultats sont publiés pour chacune des

27 mesures de rendement axées sur des objectifs préétablis. En éducation, comme c'est le cas dans d'autres secteurs, ce processus confirme que la qualité n'est pas nécessairement proportionnelle aux dépenses.

Imputabilité financière

Du début à la moitié de la décennie 90, la province a réduit ses dépenses totales en raison de la diminution des transferts fédéraux et dans un souci de responsabilité financière. Elle a mis en place un cadre de financement dont plusieurs des éléments sont conformes à ceux mis en œuvre dans d'autres secteurs :

- imposer une limite aux dépenses administratives;
- adopter une approche de financement par répartition pour les projets d'immobilisations;
- assurer une plus grande efficacité au sein du gouvernement;
- établir des taux d'imposition uniformes pour les écoles publiques et séparées;
- appuyer financièrement les étudiants tout au long de leurs études.

Dans le cadre des changements apportés, le nombre des conseils scolaires est passé de 141 à 62. Quatre centres de formation professionnelle du gouvernement sont devenus des établissements indépendants.

Le principe de la responsabilité financière comprend les budgets annuels des programmes de même que les dépenses non récurrentes. Aux niveaux primaire et secondaire, la province verse un certain montant aux conseils scolaires qui fixent eux-mêmes leurs propres priorités en matière de dépenses. En 1999, la province a accordé un financement spécial. Les conseils scolaires qui avaient accumulé un déficit ont pu rembourser ce dernier alors que ceux qui avaient bien géré et équilibré leur budget ont pu affecter cette aide financière aux priorités de leur choix.

Le gouvernement est d'avis que l'apprentissage des adultes est une responsabilité et un avantage partagés par les étudiants, leur famille et la société en générale. Afin de clarifier la responsabilité de chacune des parties, le gouvernement a adopté une politique selon laquelle les recettes découlant des droits de scolarité ne peuvent excéder 30 p. 100 des coûts engagés pour offrir les divers programmes. Depuis quatre ans, les droits de scolarité étaient bien en-dessous de ce plafond et n'étaient dernièrement qu'à 22 p. 100.

Bien que les subventions provinciales ont augmenté, les revenus découlant d'autres sources se sont accrus à un rythme beaucoup plus rapide.

Depuis le début du nouveau millénaire, les réinvestissements ciblent les activités de haute priorité : élargissement des services en classe; création de locaux supplémentaires dans les programmes postsecondaires où il existe une forte demande de diplômés; et élargissement de l'infrastructure technologique du réseau d'apprentissage de l'Alberta.

Le fonds d'accès (*Access Fund*) sert de mécanisme pour plusieurs des réinvestissements dans le système postsecondaire. Grâce à lui, des subventions spéciales et des subventions régulières financent des locaux supplémentaires pour les programmes de formation de personnel médical et de professionnels de la santé, d'apprentis et d'une main-d'œuvre spécialisée en haute technologie.

Planification ouverte

La planification gouvernementale est un processus ouvert et coordonné. Chaque année, le gouvernement de l'Alberta publie un plan d'activités présentant les objectifs en matière de dépenses ainsi que les facteurs qui orienteront les politiques au cours des trois années suivantes. Tous les plans ministériels de la province doivent être conformes à ce plan. De même, les rapports et les plans des conseils scolaires et des écoles doivent respecter le plan général du ministère de l'Apprentissage. Ce processus garantit que les écoles, les conseils scolaires, les établissements postsecondaires et le gouvernement travaillent de concert afin de relever les nouveaux défis.

Des stratégies de financement originales appuient également une planification coopérative. L'initiative de l'Alberta pour l'amélioration des écoles favorise l'apprentissage en encourageant le personnel enseignant, les parents et la collectivité à coopérer dans le cadre de méthodes d'enseignement novatrices et ingénieuses. Par exemple, dans le cadre de projets-pilotes, la taille des classes a été réduite et des programmes d'alphabétisation des jeunes enfants ont été mis en œuvre.

De plus, la province se sert du processus consultatif comme outil de cueillette de l'information et de planification. À l'automne 1999, 200 Albertains se sont réunis lors du forum du ministre de l'Apprentissage afin de faire connaître leurs perspectives sur diverses façons de favoriser l'apprentissage tout au long de la vie. La très grande diversité des points de vue a beaucoup contribué à définir les besoins des apprenants. Une étude distincte auprès des conseils scolaires a permis de recueillir les commentaires de 3000 Albertains. Dans le cadre d'autres consultations, les parties intéressées ont été invitées à suggérer divers moyens d'améliorer les possibilités d'apprentissage des adultes qui souhaitent faire progresser leur carrière. Une étude menée auprès d'autres instances faisant face à une croissance rapide a permis de trouver des façons d'adapter les modèles de financement provinciaux aux besoins locaux changeants.

Base solide aux niveaux primaire et secondaire

Le réseau scolaire primaire et secondaire de l'Alberta repose sur le principe que les parents ont un rôle à jouer et ont le droit de faire des choix au sein d'un système souple qui répond à des normes rigoureuses.

Rôle et choix des parents

L'approche semble porter fruit. Plus de 90 p. 100 des parents sont satisfaits de la qualité générale de l'éducation et près de 80 p. 100 d'entre eux sont satisfaits des possibilités de participation aux décisions de l'école.

Une nouvelle loi clarifie le processus de création des écoles à charte. Il s'agit d'écoles publiques, indépendantes du conseil scolaire, qui offrent le programme d'études standard en plus d'un apprentissage dans un domaine qui touche plus particulièrement un groupe d'élèves et leurs parents (que ce soit, par exemple, au chapitre de la religion, des sports ou des arts). Cette loi assure également un plus grand partage de l'information entre instances lors d'enquêtes sur la conduite d'un enseignant. Les conseils scolaires, les écoles privées et les écoles à charte doivent signaler le départ d'un enseignant qui quitte son poste pour se soustraire à une enquête visant à déterminer s'il possède les qualités requises pour détenir un brevet d'enseignement. Ce changement est conforme à un protocole adopté par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) pour mieux protéger les élèves.

Souplesse

Le ministère a revu ses politiques en matière d'éducation des Autochtones (Premières nations, Métis et Inuits) afin de mieux répondre à leurs besoins et de proposer diverses façons de favoriser une plus grande compréhension de la culture autochtone. Avec les provinces de l'Ouest, l'Alberta a également mis au point un programme d'études commun axé sur les langues et la culture autochtones. Dans le cadre d'un projet-pilote, le gouvernement provincial et le conseil des écoles publiques d'Edmonton coopèrent pour construire une nouvelle école secondaire qui répondra davantage aux besoins des élèves autochtones en milieu urbain.

Une aide financière supplémentaire a été accordée pour les enfants ayant des besoins spéciaux et ceux qui doivent recevoir un enseignement en anglais langue seconde. Le ministère coopère également avec l'Association des enseignantes et enseignants de l'Alberta à l'élaboration de ressources professionnelles pour l'enseignement aux élèves ayant un trouble affectif ou une maladie mentale.

Système aux normes rigoureuses

L'Alberta revoit constamment son programme d'études primaires et secondaires pour s'assurer qu'il est adéquat et pertinent. Elle coopère activement avec les autres provinces du Protocole de l'Ouest canadien à l'élaboration de programmes d'études et à la mise en commun d'idées et d'une expertise qui maximiseront les résultats. Grâce à des changements apportés au programme d'études secondaires, les mathématiques pures et appliquées sont dorénavant enseignées au secondaire. En septembre 2000, un nouveau programme d'éducation physique, axé sur un style de vie active, a été adopté.

Un guide publié par le ministère de l'Apprentissage explique aux parents les objectifs d'apprentissage fixés pour chaque matière à tous les niveaux scolaires. Le ministère publie également sur papier et sur L'Internet de l'information sur le programme d'études de la province.

Depuis les années 90, la province administre des tests standard aux élèves de 3^e, 6^e et 9^e années pour s'assurer qu'ils assimilent bien les connaissances requises. À tous les niveaux scolaires, les élèves continuent à donner un bon rendement et, de façon générale, à s'améliorer. Les élèves de 12^e année sont soumis à un examen pour obtenir un diplôme pour les matières de base. Les résultats de ces tests étaient particulièrement bons en l'an 2000, un nombre plus grand que prévu d'élèves ayant satisfait aux normes d'excellence dans plusieurs matières. Les résultats détaillés sont communiqués aux écoles et aux conseils scolaires pour leur permettre de suivre le rendement de leurs élèves et de trouver des moyens de mieux répondre à leurs besoins en matière d'apprentissage.

Préparation au marché du travail et à la société : apprentissage des adultes

Le système d'apprentissage des adultes comprend les principes de l'accessibilité, de l'abordabilité, de l'adaptabilité et de l'excellence en recherche.

La province continue à étudier diverses façons de veiller à ce que la population adulte de l'Alberta puisse évoluer au sein du système d'apprentissage et y accéder sans difficulté. Divers processus de reconnaissance des acquis ont été mis en place pour les établissements offrant des programmes dans le cadre d'*Adult Skills Alberta*, un cadre de formation des adultes.

Les étudiants de l'Alberta qui ont besoin d'une aide financière pour poursuivre leurs études postsecondaires ont accès chaque année à environ 400 millions de dollars en prêts et bourses; approximativement la moitié d'entre eux tirent parti de cette ressource. Le système provincial d'aide financière aux études, qui offre chaque année des bourses totalisant plus de 19 millions de dollars et qui prévoit des périodes sans intérêt sur les prêts, est l'un des plus complets et des plus souples du pays. En juillet 2001, la province a annoncé qu'elle avait confié à un organisme privé la tâche d'administrer les prêts d'études fédéraux et provinciaux. La province continuera à offrir son soutien financier et à définir les critères d'admissibilité. Pour sa part, l'organisme susmentionné fournira ses services aux établissements postsecondaires pour le traitement des demandes et offrira des services limités dans les 63 bureaux de poste de la province.

Bien que la plupart des personnes interrogées dans le cadre d'une récente enquête, effectuée par une société de sondage pancanadienne, aient surestimé le coût des études postsecondaires en Alberta, la majorité d'entre elles sont d'avis que la poursuite de telles études était un investissement judicieux qui augmentait leur chance d'emploi et leur potentiel salarial. Le ministère produira une série de produits d'information pour veiller à ce que le manque de données exactes sur les coûts et les avantages d'une éducation postsecondaire ne constitue pas un obstacle à son accessibilité.

Le système de formation des apprentis est un élément essentiel de l'apprentissage des adultes. En conjuguant une formation théorique en classe à une formation pratique en milieu de travail, ce système forme une main-d'œuvre qualifiée pour plus de 50 professions et métiers désignés. Le système de l'Alberta a fait ses preuves : bien que la province ne compte qu'environ 9 p. 100 de la population du Canada, elle forme 19 p. 100 des apprentis du pays. En mars 2001, en réponse aux besoins de l'industrie et des consommateurs, le métier de technicien en équipement mécanique extérieur a été ajouté à la liste des métiers désignés.

Excellence commune : partenariats pour un meilleur apprentissage

Comme c'est le cas à l'échelle du pays, environ le tiers des adultes de l'Alberta suivent une formation quelconque. Un réseau complexe, constitué d'établissements postsecondaires, de conseils d'apprentissage communautaire pour adultes, de fournisseurs du secteur privé et d'autres parties intéressées, appuie cet apprentissage. Ce réseau ne cesse de croître grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre des technologies de l'apprentissage.

La province travaille actuellement au concept de «Campus Alberta», un réseau provincial qui rendrait l'apprentissage accessible de nouvelles façons, à de nouveaux endroits et selon un horaire plus souple. Dans la pratique, ce réseau permettrait aux apprenants de s'inscrire une seule fois à n'importe quel programme à n'importe quel endroit, d'obtenir une équivalence sans devoir reprendre leur apprentissage et de passer facilement de l'école au marché du travail. Il importe préalablement de financer neuf établissements postsecondaires pour leur permettre de mettre au point des cours à distance et des cours multimédias sur vidéos, cédéroms ou d'autres supports.

Afin que les élèves acquièrent les compétences technologiques requises, l'Alberta a élaboré le premier programme d'études technologiques au Canada, qui est intégré au programme d'études de la maternelle à la 12^e année. La province appuie également plusieurs initiatives de perfectionnement professionnel dans le secteur de la technologie à l'intention du personnel enseignant et administratif. De plus, elle met actuellement au point, à l'intention des élèves, des parents et du personnel enseignant, diverses ressources en ligne axées sur le programme

d'études. Une bibliothèque électronique constituée d'ouvrages multimédias destinés à l'apprentissage en classe et en ligne a également été mise sur pied.

La technologie est aussi utilisée pour accroître la mobilité des Albertains au sein du système d'apprentissage. Au moment de s'inscrire à un programme d'études postsecondaires, les étudiants doivent soumettre un relevé de notes confirmant qu'ils ont terminé leurs études secondaires. Ce relevé de notes peut dorénavant être obtenu par l'Internet. Les demandes de prêts d'études peuvent également être soumises en ligne.

De plus, le ministère coopère avec d'autres ministères provinciaux pour offrir de l'information et des conseils. L'*Alberta Learning Information Service* (www.alis.gov.ab.ca) est un service d'information en ligne sur les cheminements de carrière, les possibilités d'apprentissage et les emplois.

Toutes ces composantes seront encore davantage appuyées par les dons versés par l'entremise du Programme des ordinateurs pour les écoles, un partenariat entre les secteurs public et privé. Elles seront également appuyées par la création d'un réseau provincial à grande vitesse reliant tous les établissements postsecondaires et tous les bureaux de districts scolaires, un projet envers lequel la province s'est engagée. Un projet de plus grande envergure, l'initiative SUPERNET, reliera d'ici 2004 l'ensemble de la province à un réseau haut de gamme à grande vitesse. Grâce à ce projet, les universités, conseils scolaires, bibliothèques, hôpitaux, édifices du gouvernement provincial et régies régionales de la santé seront branchés à ce réseau. De plus, les entreprises et les personnes vivant dans des régions rurales auront accès à ce réseau de services à grande vitesse au même coût que leurs homologues des zones urbaines.

DÉFIS CONTINUELS DE L'AVENIR

Croissance

La population et l'économie de l'Alberta continuent à croître à un rythme beaucoup plus rapide que celui de l'ensemble du pays. Une forte croissance démographique entraîne de nombreux défis et impose des contraintes à l'infrastructure, qui doit répondre aux besoins des familles en matière d'apprentissage, d'emploi et d'épanouissement. L'effectif augmente rapidement dans certaines collectivités, et les familles qui arrivent en Alberta en provenance d'autres provinces ou d'autres pays ont des besoins d'apprentissage très variés. Une forte croissance économique impose elle aussi des contraintes sur le système d'apprentissage des adultes, qui doit former suffisamment de personnes diplômées pour les professions où la demande est grande. Avec un taux de chômage constamment en-dessous des 5 p. 100 et plus de la moitié des professions faisant face à une pénurie de main-d'œuvre, il devient pressant d'accroître la capacité d'emploi des diplômés afin de réduire la durée de transition entre l'école et le marché du travail.

À l'instar des employeurs de plusieurs secteurs de l'économie de l'Alberta, les écoles et les établissements postsecondaires éprouvent de plus en plus de difficultés à recruter le personnel qualifié dont ils ont besoin. Avec d'autres provinces, l'Alberta a signé un accord de principe sur la mobilité du personnel enseignant et a élaboré un cadre pour la transférabilité des diplômes qui reconnaît les années d'expérience acquise en enseignement ailleurs au Canada. D'autres ressources supplémentaires ont également été affectées aux budgets des conseils scolaires pour leur permettre d'augmenter les salaires et de retenir ainsi les professionnels qualifiés.

Mondialisation

La province a créé une stratégie économique pour accroître ses exportations, une stratégie technologique pour favoriser le succès du secteur de la technologie et, en 2001, une stratégie pour appuyer l'éducation internationale et offrir aux Albertains les compétences et les habiletés dont ils ont besoin pour réussir sur la scène internationale. Plusieurs activités sont actuellement mises en œuvre : programmes d'échange d'étudiants et de professeurs; partenariats entre établissements pour la recherche et la programmation; et missions financées par le gouvernement. Ces stratégies tireront parti de ces initiatives et en créeront de nouvelles.

Conclusion

L'Alberta met au point des stratégies pour faire face aux changements. La province s'est engagée à accroître de 19 p. 100 d'ici trois ans les dépenses en éducation. Une partie de ces fonds permettront d'étudier de nouvelles façons d'offrir les programmes et de trouver des solutions de rechange à l'enseignement à temps plein en classe.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

PALIER PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Les priorités de la Colombie-Britannique sont l'amélioration de l'éducation, la création d'emplois et leur protection, et l'appui aux enfants et aux familles. Les réformes entreprises par la province visent à garantir aux jeunes la liberté et l'égalité d'accès aux systèmes d'éducation.

Un plan interministériel coordonné a été adopté pour traiter de dossiers comme celui des enfants pauvres, négligés et maltraités. Des programmes comme *School Meals*, *Inner City Schools* et *Kids at Risk* répondent aux besoins alimentaires et sociaux des jeunes des écoles primaires et secondaires.

La mise en place du plan quinquennal de technologie scolaire, du réseau d'apprentissage communautaire et des programmes d'enseignement à distance de la *Open Learning Agency* se poursuit. Ces initiatives élargissent l'accès à l'éducation et inculquent aux jeunes les connaissances requises pour faire carrière dans le secteur de la haute technologie.

Dans le contexte de son engagement à renforcer la responsabilité publique, le gouvernement a lancé un nouveau programme d'accréditation des écoles primaires et secondaires et élabore actuellement un système d'indicateurs de rendement pour l'enseignement postsecondaire.

Plan d'éducation de la maternelle à la 12^e année

En 1994, le gouvernement provincial annonçait une stratégie globale visant à améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation. Cette stratégie prévoyait la révision de tous les programmes d'études provinciaux et la consolidation des compétences scolaires de base. Elle recommandait aussi de faire acquérir aux élèves des compétences en informatique et d'autres habiletés importantes.

Nouvelles exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires

Les nouvelles exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires depuis 1995-1996 concernent les techniques appliquées, les beaux-arts, la planification de la carrière et la planification personnelle. En 1996-1997, les 30 heures d'expérience en milieu de travail que compte le cours sur la planification de la carrière et la planification personnelle sont devenues volontaires. Le ministère travaille conjointement avec les districts scolaires pour mettre au point des activités en salle de classe qui permettent aux élèves de répondre à l'exigence relative à l'expérience en milieu de travail pour obtenir leur diplôme.

Nouveau programme d'études

Le programme d'études de la maternelle à la 12^e année a été révisé. Le ministère fournit des trousseaux qui comprennent le programme d'études exigé par la province, des suggestions de stratégies d'enseignement, une liste complète des ressources d'apprentissage recommandées (livres, vidéos, ressources électroniques, etc.) et les méthodes auxquelles peuvent avoir recours les enseignants pour évaluer les progrès des élèves.

Restructuration des districts scolaires

Le nombre de districts scolaires est passé de 75 à 57 en décembre 1996. En raison de cette fusion et d'autres mesures les économies réalisées ont permis de maintenir les subventions allouées aux salles de classe.

Technologie

Au cours de l'année scolaire 1995-1996, le ministre a annoncé un plan quinquennal de mise en œuvre de technologies dans les écoles de plus de 100 millions de dollars. Ce programme a permis aux élèves d'avoir davantage accès aux technologies et les a préparés à participer à l'âge de l'information. La Colombie-Britannique participe au programme *Rescol*. Ce programme comprend les objectifs du plan quinquennal relatif aux technologies dans les écoles.

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET ÉDUCATION DES ADULTES

Les établissements postsecondaires publics de la Colombie-Britannique sont obligés de par la loi de faire part de leur rendement au ministère de l'Enseignement supérieur. Au cours de la dernière décennie, les exigences du gouvernement provincial en matière d'imputabilité financière et de conformité des programmes aux lois ont été élargies afin de porter également sur le rendement et les résultats des programmes. La gestion du rendement et les initiatives d'imputabilité se poursuivent, tant pour les universités que pour les collèges universitaires, les collèges et les instituts de la province.

Il existe des normes constantes pour l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des programmes d'études postsecondaires offerts à l'échelle de la province. Diverses initiatives ont été conçues pour contrôler l'efficacité des établissements et des systèmes, notamment les indicateurs clés du rendement (satisfaction des apprenants, taux de participation, taux d'achèvement des études et état de préparation au transfert) et les enquêtes annuelles sur les résultats pour les étudiants (situation concernant l'emploi, le transfert universitaire et la satisfaction par rapport aux études).

Des processus pour l'approbation de nouveaux programmes menant à un grade et pour l'examen et l'approbation de nouveaux programmes ne menant pas à un grade offerts dans les établissements postsecondaires de la province ont été établis. Ces processus garantissent que tous les nouveaux programmes ainsi que ceux qui ont subi d'importants changements sont conformes à des normes rigoureuses en matière d'éducation, pertinents et viables et contribuent au succès de l'économie et au bien-être de la société. Le processus d'approbation des nouveaux grades a été mis en œuvre en 1995. Il aide le ministre responsable de l'enseignement postsecondaire à remplir la tâche qui lui a été confiée par la loi en matière d'approbation des nouveaux programmes. Un processus d'examen et d'approbation des nouveaux programmes ne menant pas à un grade offerts dans les établissements postsecondaires de la province existe depuis la fin des années 70.

Depuis sa création en 1989, le *British Columbia Council on Admissions and Transfer* facilite l'admission, l'articulation des programmes et les transferts entre les collèges, les collèges universitaires, les instituts, l'*Open Learning Agency* (OLA) et les universités de la Colombie-Britannique. Ce conseil, en coopération avec le secteur postsecondaire, crédite certains cours pour qu'ils servent à l'obtention d'un baccalauréat dans un établissement conférant des grades universitaires.

La Colombie-Britannique dispose d'un système bien développé d'enseignement à distance (apprentissage distribué), qui offre une vaste gamme de services d'apprentissage accessibles à une grande diversité d'apprenants de toutes les régions de la province, voire d'au-delà. L'OLA, qui a depuis plusieurs années un mandat provincial en matière d'enseignement à distance, continue, à l'instar d'autres établissements postsecondaires de la province, à offrir et

à élargir les programmes d'enseignement à distance et les cours en ligne afin d'accroître l'accessibilité à l'éducation postsecondaire.

L'*Industry, Training and Apprenticeship Commission* (ITAC) a été mise sur pied en 1997 afin de superviser la formation des apprentis en Colombie-Britannique. Dans le cadre de son mandat, cette commission doit notamment concevoir et parfaire un système provincial de reconnaissance des compétences pour certaines professions et certains métiers désignés. Ce système doit favoriser la mobilité verticale, la transférabilité et la mobilité et reconnaître les normes professionnelles provinciales, pancanadiennes et internationales. L'ITAC doit établir des normes de formation, des normes en matière de contenu et d'achèvement des programmes ainsi que des méthodes d'évaluation des apprentis.

Les initiatives mises en œuvre en Colombie-Britannique relativement aux programmes d'enseignement aux Autochtones continuent à favoriser la transition et le recrutement au niveau postsecondaire, que ce soit au chapitre de l'éducation ou de la formation, ou de l'élaboration de programmes pertinents pour tous les apprenants. Deux initiatives ont marqué la dernière décennie : l'approbation en 1995 d'un cadre entourant les politiques liées à l'éducation et à la formation postsecondaires des Autochtones qui vise à promouvoir la participation et le taux de réussite des peuples autochtones au niveau postsecondaire; et la création de deux institutions vouées à l'éducation des Autochtones. Ces institutions (l'Institut de technologie de la vallée de la Nicola et l'*Institute of Indigenous Government*) offrent un enseignement postsecondaire de haute qualité, adapté aux besoins multiples et changeants des Premières nations.

Grâce à la reconnaissance des acquis professionnels (RAP), les étudiants peuvent obtenir des crédits pour des cours ou un programme offerts par un établissement postsecondaire s'ils peuvent démontrer, par l'entremise d'un processus d'évaluation systématique et valide, que leurs acquis équivalent à ce qu'ils auraient normalement appris dans le cadre d'études postsecondaires conventionnelles. En Colombie-Britannique, la RAP est passée au cours de la dernière décennie d'un concept novateur à une importante initiative mise en œuvre à l'échelle de la province. Depuis 1994, le ministère de l'Enseignement supérieur appuie financièrement la RAP dans les établissements postsecondaires publics.

L'accès à des programmes de formation et d'enseignement postsecondaire de haute qualité continue d'être au cœur des priorités du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui veut ainsi aider les étudiants à atteindre leurs objectifs en matière d'éducation et à participer à une économie mondiale axée sur le savoir.

Enseignement postsecondaire pour la nouvelle ère

Le système de formation et d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique est exhaustif et diversifié. Il compte 28 établissements d'enseignement offrant un vaste éventail de programmes dans de nombreux domaines.

Ce système a pour mission de permettre aux citoyens de la Colombie-Britannique d'acquérir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour être productifs et épanouis et participer à la vie économique, sociale et culturelle changeante de la province.

Guarantee For Youth

En mars 1996, la Colombie-Britannique a annoncé l'initiative *Guarantee For Youth*. L'un des objectifs clés de l'initiative est de s'assurer que l'enseignement postsecondaire est

abordable et accessible dans toute la province. En vertu de l'initiative, tout le système a l'obligation collective de donner accès à des programmes postsecondaires à tous les étudiants qualifiés. Le programme *Guarantee For Youth* comprend trois volets :

- Des subventions supplémentaires ont été débloquées pour les nouveaux programmes et établissements en prévision de la hausse des effectifs;
- La Colombie-Britannique s'est engagée à créer 7000 nouvelles places dans le système d'éducation postsecondaire grâce à différents moyens : nouveaux programmes et initiatives, augmentation de capacité dans le cadre du *BC Benefits Program* et obligation pour les établissements d'augmenter de 4 p. 100 leur productivité;
- Les frais de scolarité de tous les programmes donnant droit à des crédits sont gelés pour que l'enseignement postsecondaire reste abordable dans la province.

Plan stratégique pour les collèges et instituts

Le plan stratégique apparaît dans le document *Charting a New Course* et constitue un cadre d'action qui précise l'orientation que doit prendre le système, ses buts, ses objectifs, ses stratégies et les mandats dont il a besoin pour atteindre les résultats souhaités.

Nouveaux établissements

En février 1995, le gouvernement provincial annonçait la création d'une nouvelle université technique dans la vallée Fraser. Le gouvernement s'est engagé à verser 100 millions de dollars pour la construction de ce nouvel établissement d'études appliquées, qui pourra accueillir jusqu'à 3300 élèves. Le nouvel établissement offre des programmes visant l'acquisition de compétences et de partenariats avec l'industrie. L'université accueille surtout des étudiants à temps partiel qui occupent déjà un emploi.

La nouvelle Université *Royal Roads*, située sur le site de l'ancien *Royal Roads Military College*, a ouvert ses portes à petite échelle en septembre 1995, offrant quelques cours universitaires de premier cycle et des cours de niveau collégial sur l'environnement en collaboration avec l'Université Victoria et le Collège Camosun. Les programmes sont offerts par module de 12 mois par an, de façon à donner aux étudiants la possibilité de les suivre à différents moments.

Processus d'approbation des nouveaux diplômes

Pour encourager la mise sur pied de tout un éventail de programmes de haute qualité donnant droit à un diplôme, un processus de révision de tous les nouveaux programmes menant à un diplôme a été mis en place. Le Comité de révision des programmes préparant à un diplôme évalue les nouveaux programmes, de ceux menant à un diplôme classique aux programmes appliqués ou à caractère professionnel, avant de faire des recommandations au ministre de l'Éducation, de l'Apprentissage et de la Formation. Le Comité, qui se compose de représentants de l'administration, du corps professoral, du gouvernement, d'étudiants, d'employeurs et de la communauté, s'assure que les nouveaux programmes répondent aux normes éducatives appropriées, soient pertinents et viables et contribuent à l'essor d'une société et d'une économie prospères.

Réseau d'apprentissage provincial

Le *Provincial Learning Network* (PLNet) est un réseau de télécommunications commun qui relie les écoles, les districts scolaires, les collèges, les établissements de formation, les collèges universitaires, les universités, l'*Open Learning Agency*, les centres d'apprentissage communautaires, ainsi que de nombreuses bibliothèques, musées et de nombreux organismes scientifiques et culturels.

Fonds d'aide à l'innovation

Ces fonds d'aide à l'innovation donnent la possibilité aux établissements postsecondaires de faire le saut entre l'exploration timide de méthodes d'enseignement novatrices à une participation active et une éducation enrichie grâce aux technologies.

Éducation des adultes

Des programmes d'éducation des adultes sont offerts dans les collèges et les districts scolaires de toute la province (éducation de base des adultes, apprentissage de l'anglais et alphabétisation).

Formation professionnelle

Le programme *BC Benefits* constitue un important remaniement du système de sécurité sociale de la Colombie-Britannique. Il comprend de nouvelles subventions pour les familles à faible revenu et de nouveaux programmes visant à aider les adultes bénéficiant de l'aide sociale à entrer dans la population active.

Des subventions ont été débloquées pour permettre aux établissements de mettre en œuvre des services d'appui visant à aider les participants au programme *BC Benefits* à poursuivre avec succès des études postsecondaires.

Des subventions supplémentaires sont versées aux établissements pour qu'ils aident les participants au programme d'éducation de base à payer les frais d'admission et les livres.

Les collèges et instituts sont en mesure de négocier des contrats avec le personnel régional de la division de l'apprentissage professionnel pour pouvoir offrir des programmes de préparation à l'emploi et de recherche d'emploi.

La Colombie-Britannique accorde une grande priorité à la formation technique et professionnelle. En vertu de l'initiative *Skills Now!*, annoncée en 1994, le gouvernement provincial a investi 200 millions de dollars en deux ans dans 30 programmes de formation novateurs. Beaucoup de programmes reposent sur des partenariats entre l'industrie et le système postsecondaire pour être sûr que les compétences pertinentes soient enseignées.

Les *Community Skills Centers* (CSC) ont été créés pour alléger les répercussions du rajustement économique et du marché du travail : participation plus importante des communautés aux décisions prises en matière de formation et de rajustement; carrefour pour accéder aux ressources de formation; possibilité de suivre des cours de formation par l'intermédiaire des technologies de l'information; et accès à l'autonomie financière.

Le programme *Community Outreach Partnerships* encourage les établissements postsecondaires publics de la Colombie-Britannique à travailler de concert avec la communauté pour offrir des programmes de recyclage à temps partiel et des programmes d'éducation permanente.

La Colombie-Britannique a revitalisé son système d'apprentissage. De nouveaux métiers dans toute une gamme de secteurs, dont l'industrie cinématographique et théâtrale, l'industrie de l'accueil, du tourisme et l'industrie alimentaire, sont annexés au système d'apprentissage. Le programme d'apprentissage du système secondaire est en expansion, de façon à permettre aux élèves d'obtenir des crédits en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires ou d'un brevet d'apprentissage.

YUKON

PALIER PRIMAIRE ET SECONDAIRE

La réforme des programmes d'études s'effectue par les moyens suivants :

- Mobiliser le secteur de l'éducation au renforcement de la formation et de l'enseignement postsecondaire afin d'offrir des programmes efficaces tels que *Youth Work*, *Entrepreneurship et Job+*;
- S'assurer du respect des obligations relatives au patrimoine culturel et linguistique des Premières nations découlant de la *Loi sur l'éducation* et des accords territoriaux;
- Appuyer des programmes d'enseignement nouveaux et novateurs pour des gens de tout âge: assistance socio-psychologique, intervention précoce, rattrapage en lecture, alphabétisation, enseignement à distance et accès à l'Internet;
- Éliminer la violence et promouvoir la sécurité dans les écoles, grâce à des initiatives comme le *Together Towards Safer Schools Action Plan*; les politiques de planification d'urgence, d'accès à l'information, de lutte contre le harcèlement, de dossiers scolaires et d'équité sexuelle; et les directives en matière d'enseignement des questions controversées;
- Établir des relations constructives avec les Premières nations, les parents, les élèves et les éducateurs en consultant le secteur privé et les syndicats;
- Aider les conseils scolaires dans leur travail et reconnaître le rôle, les intérêts et la participation au processus de prise de décision des élus des conseils d'école.

Le ministère suit les principes suivants pour l'établissement de ses priorités financières :

- Garder les enfants dans leur milieu communautaire;
- Développement communautaire;
- Évaluation des écoles dans le contexte de la collectivité;
- Partage de coûts avec les autres groupes communautaires;
- Programmes de prévention et d'intervention;
- Égalité des chances et reconnaissance des besoins spéciaux des écoles rurales;
- Facteurs de risques pour la santé et l'environnement;
- Planification à long terme des rénovations et constructions;
- Effectifs scolaires, bâtiments permanents et temporaires, rentabilité d'ensemble.

Plan d'action relatif à l'évaluation

Le Plan d'action relatif à l'évaluation du ministère de l'Éducation a été mis sur pied à la suite du rapport complet que le comité d'étude sur l'éducation a présenté à l'Assemblée législative du Yukon en décembre 1994. En évaluant les connaissances des élèves par rapport à des normes se fondant sur le programme d'études, on vise essentiellement :

- à permettre aux parents et au public d'évaluer les progrès des élèves dans tout le Yukon à partir d'une base objective et crédible;
- à permettre au ministère d'honorer l'obligation qu'il a de rendre compte au public;
- à susciter davantage de respect et d'appui du public à l'égard des écoles du Yukon;
- à améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles du Yukon;
- à s'assurer que tous les élèves des écoles du Yukon reçoivent un enseignement conforme aux attentes du programme d'études prescrit.

Les initiatives suivantes ont été lancées :

- Le ministère de l'Éducation a mis sur pied un comité ministériel de l'évaluation;
- Le ministère de l'Éducation a créé une unité de l'évaluation;
- Les examens du ministère de l'Éducation du Yukon sont en voie d'être mis en œuvre de la 8^e à la 11^e année dans les matières suivantes : mathématiques, sciences, lecture/écriture et études sociales. La note obtenue par les élèves représentera 25 p. 100 de leur note finale;
- Le Test canadien d'aptitudes de base est obligatoire de la 4^e à la 7^e année.

Groupe d'étude pour promouvoir la sécurité dans les écoles

Le groupe d'étude a été formé pour étudier le rapport *Talking About Crime* qui portait sur tout le territoire et formulait des recommandations quant aux mesures à prendre. Les représentants d'autres ministères et organismes gouvernementaux se sont rencontrés pour discuter des inquiétudes que leur procure la violence dans les écoles et recommander des mesures de changement.

Dans le rapport des recommandations ont été faites pour combler le fossé entre les objectifs communautaires expliqués dans *Talking About Crime*, et les programmes et procédures précises des écoles.

Keeping Schools Safe Policy Package

Une trousse de règlements sur la sécurité dans les écoles a été préparée pour soutenir les initiatives des écoles. La trousse comprend des règlements sur le harcèlement, le comportement à observer dans les autobus, les plans scolaires, l'égalité des sexes et la discipline.

Programme d'intervention précoce

Le programme a été conçu pour essayer de dépister les élèves à risques et pour répondre à leurs besoins avant qu'ils ne deviennent des candidats au programme d'aide à l'apprentissage. Remarque : On n'inclut pas dans les élèves à risques ceux des programmes d'éducation spéciale auxquels on applique un plan d'enseignement individuel. Le programme comprend quatre volets : la famille, la communauté, la salle de classe et l'appui de l'enseignant. Il est concentré sur les activités suivantes :

- **Pour la communauté :**
Books for Babies. Promotion de l'alphabétisation présentée aux parents de tous les nouveau-nés du Yukon;
- **Pour la famille :**
Parental Action for Literacy Support (PALS). Cinq séances pour les parents des élèves de 1^{re} année et de maternelle sur des stratégies d'appui au foyer s'appliquant aux enfants à risques. Ce programme est offert dans huit écoles, trois écoles rurales et cinq écoles urbaines;
- **Pour les enseignants :**
Reading Recovery. Des séances de formation sont données aux enseignants pour fournir des renseignements sur la rééducation en lecture et une formation en profondeur sur l'évaluation (p. ex. : gestion des dossiers);

In-Services. Un programme de formation, dans le cadre duquel les enseignants de la maternelle apprennent à utiliser le jeu comme technique d'alphabétisation;

- **Pour la salle de classe :**

Wiggleworks. Il s'agit d'un CD-ROM qui est présenté à l'ensemble des enseignants de 1^{re} année et aux aide-enseignants. Ce programme vise à aider spécifiquement les élèves à risque en lecture.

Le programme d'intervention précoce est en expansion permanente.

Ressources pédagogiques pour les Premières nations

Les trois initiatives suivantes visent à mieux faire comprendre l'histoire, la langue, la culture, les droits et les valeurs des peuples des Premières nations du Yukon et leur rôle en pleine mutation dans la société contemporaine :

- Jeux de Dene/Programme d'études sur les sports dans l'Arctique. Un document de référence sur le programme d'éducation physique de la 6^e à la 11^e année dans les écoles du Yukon est en préparation. Il s'agit d'un projet conjoint avec le ministère des Sports et des Loisirs du Yukon.
- Trousse de documentation complète sur les Premières nations de Colombie-Britannique – 12^e année. Ce cours a été adapté de façon à comprendre l'étude des revendications territoriales du Yukon et les accords sur l'autonomie.
- *Land of My Ancestors* - Unités sur l'environnement. Unités d'apprentissage préparées dans le cadre des cours d'études sociales, d'anglais et de sciences du niveau intermédiaire. Les unités portent sur les oiseaux et les poissons, sur la faune et sur le soleil, la lune et les étoiles.

Yukon Education Student Network (YES net)

Le *YES net* est un réseau établi par le ministère de l'Éducation du Yukon à l'intention exclusive des élèves et des enseignants du Yukon. Une fois qu'il sera complètement fonctionnel, le réseau permettra aux écoles et à d'autres établissements d'enseignement ainsi qu'aux unités du ministère de l'Éducation de présenter du matériel par l'intermédiaire du site Web. Les objectifs sont les suivants :

- permettre à tous les élèves du Yukon d'avoir accès à l'Internet;
- donner la possibilité aux élèves de communiquer à l'échelle du globe;
- permettre aux élèves d'avoir accès à des bases de données riches et diverses.

Programme d'apprentissage

Le *Yukon Secondary School Apprenticeship Program (YSSAP)* est un programme qui donne l'occasion à tous les élèves de 11^e et 12^e années de fréquenter l'école secondaire et de suivre une formation en apprentissage en même temps. Le YSSAP a débuté en 1994-1995 et est en train de se propager dans les communautés rurales.

Les élèves partagent leur temps entre les cours qu'ils suivent à l'école et la formation professionnelle qu'ils reçoivent en milieu de travail. Grâce au YSSAP, les élèves obtiennent des crédits en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires et des crédits d'apprentissage, tout en gagnant un salaire. Ils suivent tous les cours à crédit obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Nouvelle répartition des années scolaires à Whitehorse

La nouvelle répartition des années scolaires, qui passe d'un système à trois paliers soit maternelle à 6^e année, 7^e à 9^e année et 10^e à 12^e année, à un système à deux paliers, maternelle à 7^e année et 8^e année à 12^e permettra :

- une utilisation plus efficace du personnel et des installations existantes;
- moins de changements pour les élèves, ce qui permettra une plus grande continuité;
- aux élèves de fréquenter plus longtemps l'école de leur quartier.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

PALIERS PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi travaille en étroite collaboration avec les conseils scolaires de divisions et les administrations scolaires de districts pour mettre en œuvre les programmes de la maternelle à la 12^e année dans la majorité des collectivités. La mise en place de programmes de formation à distance permettra aux élèves d'avoir le choix entre tout un éventail de cours de qualité.

La *Loi sur l'éducation de 1996* donne plus de responsabilités aux collectivités.

Au cours des dernières années, la priorité a été accordée à l'éducation de la petite enfance, qui a fait l'objet de subventions accrues.

La mise en œuvre de programmes en langues autochtones – en innuqatigiit de la maternelle à la 12^e année et en dene kede de la maternelle à la 9^e année – se poursuit dans toutes les écoles des Territoires du Nord-Ouest.

La réforme des programmes d'études s'effectue avec les moyens suivants :

- Le grand projet d'expansion de l'enseignement secondaire à toutes les collectivités sera bientôt achevé;
- Un réseau électronique relie toutes les collectivités des Territoires du Nord-Ouest. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi est un des principaux partenaires contribuant au financement des frais d'exploitation de ce réseau de communication, sur lequel il lance une série d'applications visant à faciliter la prestation des programmes d'études;
- L'initiative *Healthy Children*, lancée en 1997, cible les enfants de la naissance à six ans et leur famille;
- Une des priorités du système scolaire est de produire et de mettre en œuvre des programmes d'études reflétant les perspectives dene et inuit;
- Divers nouveaux programmes de préemploi, d'accès aux métiers et de certificats en technologie ont été mis sur pied afin de former la main-d'œuvre pour un secteur en pleine expansion, celui des ressources non renouvelables (y compris l'exploitation minière, pétrolière et gazière).

NUNAVUT

Créé en 1999, le Nunavut s'est donné comme priorités la formation d'une relève administrative et politique de jeunes Inuits capables de gérer le Territoire et la mise en place de programmes éducatifs dans la langue inuktitut tant pour la population Inuit que pour la population non-Inuit, particulièrement en milieu de travail.

À travers son réseau de conseils d'éducation et d'administrations scolaires et le Arctic College avec ses 26 centres d'apprentissage communautaires, le Nunavut complète son programme d'études secondaires et assure la formation continue de la population Inuit en livrant des services et des programmes axés sur le développement des carrières et sur l'enseignement des sciences traditionnelles et modernes.

Le Nunavut travaille en partenariat avec plusieurs institutions telles que les banques (prêts et bourses), le *Nunavut Teachers' Association*, le *Tungasuvvingat Inuit*, un centre de ressources à Ottawa, le *Baffin Region Literacy Committee*, le *Inuit Cultural Institute*, le *Nunatta Campus* et le *Nunavut Literacy Council*.

CONCLUSIONS

Ce survol des initiatives des provinces et territoires pour améliorer les programmes d'études aux paliers primaire, secondaire et postsecondaire et pour renouveler les programmes de formation des adultes, révèle un bon nombre d'éléments communs.

En effet, au cours de la dernière décennie en particulier, toutes les provinces et territoires ont entrepris des actions importantes pour se doter de programmes d'études qui sont en mesure de répondre aux besoins de leurs populations respectives pour le XXI^e siècle. On peut certes qualifier ces actions de réformes fondamentales à plusieurs points de vue.

D'abord, les ministères de l'éducation ont exercé un leadership plus direct et plus actif dans le choix des objectifs, des contenus et des résultats à atteindre dans chacun des programmes d'études renouvelés. En effet, de façon générale, les résultats à atteindre sont spécifiés et prescrits par les ministères. Plus d'importance est accordée aux «matières de base» telles que les langues, les mathématiques et les sciences, dans certains cas augmentant même le temps d'enseignement attribué à ces matières. Parallèlement, on intègre aux programmes d'études des résultats à atteindre basés sur les compétences en matière d'emploi telles que la capacité de travailler en équipe, les habiletés d'analyse et de synthèse et les habiletés de communication et de relations interpersonnelles. Enfin, on insère également dans les programmes d'études des résultats à atteindre qui sont des aptitudes génériques ou des compétences dites transversales, qui visent à assurer le développement personnel et les habiletés de citoyenneté dans un monde complexe et multiculturel.

Paradoxalement, cette prise en charge des ministères s'accompagne d'un effort commun pour augmenter la participation et la contribution des parents à la qualité de l'éducation, certaines instances ont même adopté des modifications législatives sous la forme de conseils d'établissements ou de comités d'écoles ayant des pouvoirs accrus face à la gestion et à l'amélioration des écoles.

Ces efforts de resserrement des programmes d'études et de participation accrue des parents sont appuyés par la mise en place de programmes d'évaluation du rendement des élèves. Élaborés par les ministères ou des agences créées dans ce but, les tests sont administrés, de façon générale à la fin des cycles d'enseignement c'est à dire en 3^e, 6^e, 9^e, et 12^e années (11^e année au Québec). Certaines instances ont également imposé des nouvelles conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires ou d'examens provinciaux.

Dans plusieurs d'entre elles, les réformes des programmes d'études sont accompagnées de projets importants d'élaboration de nouveaux outils pédagogiques et de programmes de formation du personnel enseignant.

Pour mieux assurer la qualité et la pertinence du matériel pédagogique, plusieurs ministères ont institué des critères et des mécanismes d'évaluation et d'approbation du matériel pédagogique.

Pour assurer la qualité de l'enseignement quelques ministères ont adopté des mesures d'évaluation du rendement des enseignants en plus de mettre en place de nouveaux programmes de formation et de développement professionnel.

Plusieurs études ont démontré l'importance de l'intervention précoce pour le rendement scolaire des élèves. Les provinces et territoires ont tous accordé une très grande priorité au développement de la petite enfance en favorisant les programmes de maternelle et de jardin d'enfants et une approche intégrée pour les enfants de la naissance à 4 ans qui assure la formation des parents et l'appui à la famille. Plusieurs ministères, tels ceux responsables de la santé, des services sociaux, de la famille et de l'enfance, sont mis à contribution dans cet effort.

D'un autre côté, les ministères de l'Éducation ont voulu assurer une transition plus harmonieuse des études secondaires au monde du travail ou aux études postsecondaires. Ainsi, les ministères ont mis en place des programmes de liaison, d'échanges et d'éducation coopérative ainsi que des stages alternant études-travail avec le secteur privé, en plus d'initiatives visant l'articulation des programmes de formation et l'amélioration des services d'orientation professionnelle.

Au palier postsecondaire, les ministères ont voulu assurer une plus grande pertinence des programmes, surtout en fonction des besoins de compétitivité et de productivité du monde du travail canadien. Ils ont donc resserré les conditions d'obtention des diplômes, ainsi que les conditions d'approbation de nouveaux programmes et ont institué des indicateurs de rendement qui sont parfois liés au financement des établissements postsecondaires.

Les ministères ont également mis en place des mesures incitatives pour favoriser les partenariats entre les établissements postsecondaires, ainsi qu'entre les établissements postsecondaires et le secteur privé, tant pour la recherche que pour l'enseignement lui-même.

La formation des adultes a aussi fait l'objet de réformes, se voyant également imposer des résultats à atteindre et le mandat d'assurer l'adaptation de la main-d'œuvre et la participation active à la vie canadienne de certaines populations défavorisées. Dans plusieurs instances les programmes de formation des adultes sont étroitement liés aux programmes de soutien social, de recherche et d'accès à l'emploi et d'alphabétisation.

Chaque province et territoire est autonome dans la gestion de ses réformes et en assume l'entière responsabilité. Cependant, comme en témoigne leur déclaration commune de 1999, les ministres de l'Éducation de l'ensemble des provinces et territoires du Canada ont entrepris les réformes avec un esprit et une volonté de collaboration, de concertation et de partage des ressources. *Le Programme d'indicateurs de rendement scolaire*, géré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), *le Protocole des provinces de l'Atlantique*, *le Protocole des provinces de l'Ouest* et *le Protocole pancanadien sur les programmes de sciences*, *les Ententes sur le transfert des crédits et sur le droit d'auteur* représentent quelques exemples de cette collaboration.

En conclusion, les orientations et les objectifs des réformes entreprises sont ambitieux et complexes. Les prochaines années permettront aux ministères, aux gouvernements et à la population canadienne en général de mesurer et d'évaluer l'impact de ces réformes sur l'accessibilité, la qualité et la pertinence des programmes et de constater le degré d'atteinte des résultats.

En fin de compte, ces réformes permettront-elles aux instances de bâtir une société dont les membres sont mieux instruits et plus cultivés et qui, tout en atteignant leurs propres objectifs

de développement personnel et professionnel, participent à l'essor socioéconomique de leur communauté, de leur province ou territoire et de leur pays? L'avenir nous le dira.

RÉFÉRENCES

Les recherches pour l'élaboration de ce rapport ont été effectuées principalement à partir des documents du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] qui sont cités et à partir des sites Web des ministères de l'Éducation des dix provinces et trois territoires du Canada.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Accord de principe; Chapitre sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur – Profession enseignante*. Toronto. 1999.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Éducation - Initiatives au Canada, 1996 : Un rapport des provinces et territoires*. Document préparé pour les deuxièmes Assises pancanadiennes de l'éducation, Edmonton, 9-12 mai 1996, par James Doris. Toronto. 1996.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Évaluation 1997 du Programme d'indicateur du rendement scolaire (PIRS) en mathématique – Rapport public*. Toronto. 1997.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Évaluation 1998 du Programme d'indicateur du rendement scolaire (PIRS) en lecture et écriture – Rapport public*. Toronto. 1998.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). ET AL. *Indicateurs de l'éducation au Canada 1999*. Toronto. 2000.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *La Déclaration de Victoria*. Déclaration ministérielle conjointe : Priorités communes en éducation à l'aube du XXI^e siècle. Toronto. 1999.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Le développement de l'éducation, Rapport du Canada, Réponse à l'enquête en vue de la préparation de la 45^e session de la Conférence internationale de l'éducation, Genève, du 30 septembre au 5 octobre 1996b*. Toronto. 1996

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Le projet pancanadien en sciences*. Toronto. 1997.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *L'évolution de l'apprentissage en ligne : un défi pancanadien*. Toronto. 2001.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Programme d'indicateur du rendement scolaire (PIRS) - Évaluation en sciences 1996 – Le Rapport public*. Toronto. 1996.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Programme d'indicateur du rendement scolaire (PIRS) – Évaluation en sciences 1996 – Points saillants*. Toronto. 1996.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Programme pancanadien de recherche en éducation : Appel de propositions*. Toronto. 1998.

- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Protocole pancanadien pour la collaboration en matière de programmes scolaires*. Toronto. 1997.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Rapport de la délégation canadienne au deuxième Sommet des Amériques, Santiago du Chili, 18-19 avril 1998*. Toronto. 1998.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Rapport sur l'éducation*. Toronto. 1995.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Rapport sur l'éducation au Canada*. Toronto. 1998.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Rapport sur les attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire au Canada*. Toronto. 1999.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Rapport sur les deuxièmes assises pancanadiennes de l'éducation, Edmonton (Alberta)*. Éducation - Initiatives au Canada, 1996 : Un rapport des provinces et territoires, par James Doris. Toronto. 1996.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Rechercher l'équilibre au sein des environnements d'apprentissage intégrant les technologies de l'information : Préparer les futurs choix*, par Thérèse Laferrière. Toronto. 1997.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Renforcement du rôle des enseignants dans un monde en changement*, Rapport du Canada, Réponse à l'enquête en vue de la préparation de la 45^e session de la Conférence internationale de l'éducation, Genève, du 30 septembre au 5 octobre 1996a. Toronto. 1996.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Transition de la formation initiale à la vie active* : rapport canadien pour un examen thématique de l'OCDE. Toronto. 2001.

Liste des sites Web utilisés

Terre-Neuve et Labrador

Department of Education
<http://www.gov.nf.ca/edu/>

Nouvelle-Écosse

Department of Education
<http://www.ednet.ns.ca/>

Île-du-Prince-Édouard

Department of Education
<http://www.gov.pe.ca/education/>

Nouveau-Brunswick

Ministère de l'Éducation
<http://www.gov.nb.ca/education>

Ministère de la Formation et du Développement de l'emploi
<http://www.gov.nb.ca/dol-mdt>

Québec

Ministère de l'Éducation
<http://www.meq.gouv.qc.ca/>

Ontario

Ministère de l'Éducation
Ministère de la Formation, des Collèges et des Universités
<http://www.edu.gov.on.ca/>

Manitoba

Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle
<http://www.gov.mb.ca/educate/>

Saskatchewan

Department of Education
Department of Post-Secondary Education and Skills Training
<http://www.sasked.gov.sk.ca/>

Alberta

Department of Learning
<http://www.learning.gov.ab.ca/>

Colombie-Britannique

Ministry of Education
<http://www.gov.bc.ca/bced/>

Ministry of Advanced Education, Training and Technology
<http://www.gov.bc.ca/aett/>

Nunavut

Department of Education

<http://www.nunavut.com/education/english/index.html>

Territoires du Nord-Ouest

Department of Education, Culture and Employment

<http://siksik.learnnet.nt.ca>

Yukon

Department of Education

<http://www.gov.yk.ca/depts/education/>

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants

<http://www.ctf-feo.ca>

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]

<http://www.cmec.ca>

Education@Canada

<http://www.educationcanada.cmec.ca/>